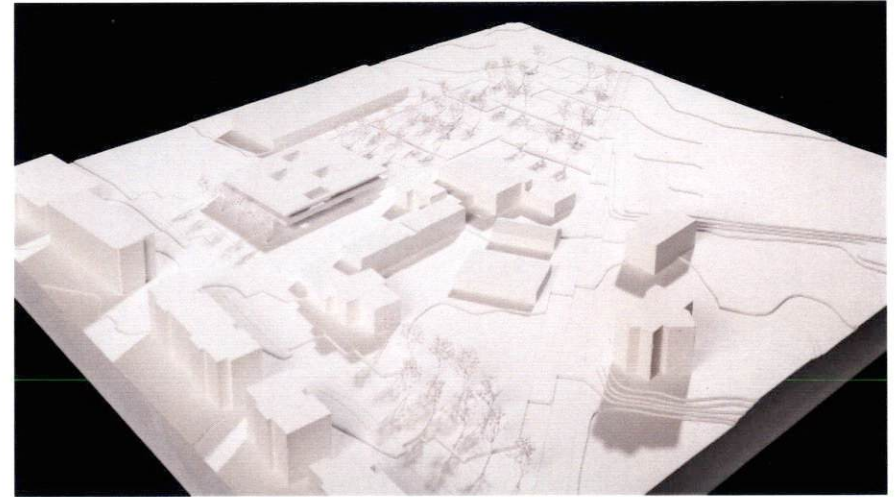
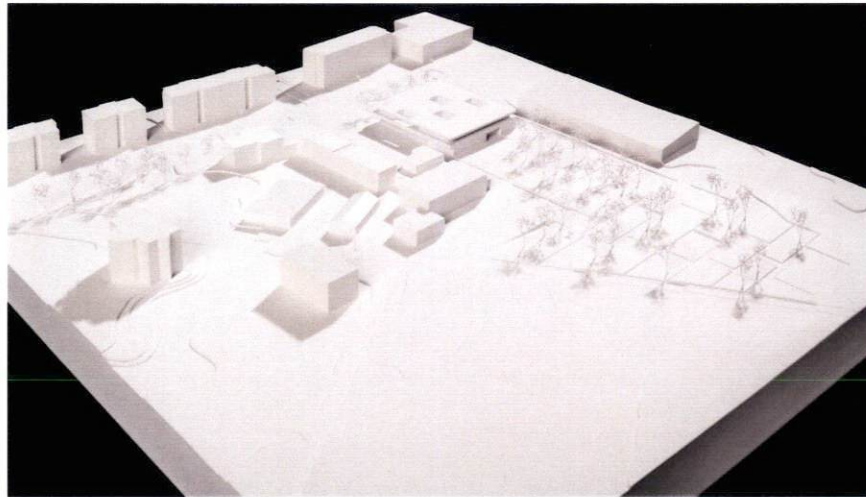


Commune de Conthey

Route de Savoie 54
1975 St-Séverin



**CONCOURS DE PROJETS
POUR L'EXTENSION DU CENTRE SCOLAIRE
DE CHATEAUNEUF - COMMUNE DE CONTHEY**

**RAPPORT DU JURY
AOÛT 2012**

Le présent concours de projets est organisé par la commune de Conthey, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec les services cantonaux des bâtiments et du service de l'enseignement.

Situation actuelle et intentions du maître de l'ouvrage

Le centre scolaire de Plan-Conthey, inauguré en 2001, a pu répondre jusqu'à aujourd'hui à l'augmentation constante de la population liée à la construction de nombreux logements dans la plaine.

Le développement de l'enseignement spécialisé, l'organisation des cours ACM, le futur dédoublement des cours de langues dans les grands degrés primaires et la volonté d'intégrer l'UAPE au nouveau bâtiment ont poussé l'autorité à mettre en place ce projet, incluant huit salles de classe, deux salles d'appui, une salle des maîtres, quatre locaux pour l'UAPE, une cantine scolaire et deux salles de gymnastique.

La Commune souhaite effectuer les travaux en deux temps. En première étape, les trois classes enfantines et l'UAPE seront intégrées au nouveau bâtiment et le pavillon sera réaménagé pour recevoir la crèche et la nurserie.

Dans un deuxième temps, un nouveau bâtiment pourrait être construit pour accueillir la crèche et la nurserie.

L'augmentation du nombre de classes liée à cet agrandissement va également engendrer une saturation du planning de la salle de gymnastique, actuellement utilisée à 100 %.

Ce qui justifie la volonté de construire une salle de gymnastique double, qui pourra répondre également aux besoins croissants des sociétés locales.

Objectif du concours

L'objectif du concours est de trouver le meilleur projet pour l'aménagement complet des parcelles Nos 873, 1'701, 816, 875, 874 et 1'331, d'une surface totale de 20'926 m, au lieu dit Les Rottes, incluant à la nouvelle construction, le bâtiment actuel, la rampe d'accès à l'abri PCi, le local pompier, le pavillon, la chapelle et un « espace détente » public d'environ 3000 m².

Genre de concours et procédure

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 5 - d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la "Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics" du 08 mai 2003 - d'un concours de projet et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009.

Conditions du concours

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 2009, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent la propriété du maître de l'ouvrage.

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal Cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

Participants

Le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de protection des travailleurs (TT. 027 606 74 00 (F) / 027 606 74 01 (D)).

Jury

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président Anton RUPPEN Architecte cantonal adjoint
SBMA

Membres Blaise TARDIN Architecte à Lausanne

Pascal FOURNIER Architecte à Bex

Jean-Pierre PENON Président de la Municipalité

Laurence ROH Conseillère communale

Suppléants Laurent MAYORAZ Architecte SBMA

Véronique DAYER Conseillère communale

Christophe GERMANIER Conseiller communal

Experts Michel BEYTRISON Représentant du service de
l'enseignement

Yves BERTHOUSOZ Directeur des écoles

Raphaël CARRON Représentant des services
techniques communaux

Secrétariat Le secrétariat est assuré par la commune de
CONTHEY

Photographe Jean-Claude ROH - chemin de Pérojet 9 - 1976 Aven

Réponses aux questions

Les réponses aux 5 questions anonymes posées ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury le 7 mai 2012

Examen préalable

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et la responsable du service technique de la commune de Conthey. Il a porté sur les points suivants:

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. respect des prescriptions officielles
4. programme des locaux
5. valeurs statistiques

Point 1

Les 29 projets reçus étaient parvenus au SBMA pour le 15 août 2012, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

Point 2

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

Point 3

Après contrôle du respect des distances aux limites, distances entre bâtiments et hauteurs de bâtiments la responsable du service technique de la commune met en évidence les erreurs suivantes : Les projets N° 4 "Palindrome" ; N° 8 "Anémone" ; N° 11 "Hocus Pocus" ; ne respectent pas l'alignement.

Les projets N°12 "Rilke" ; N°15 "Tetris" ; N° 19 "Chezze" ne respectent pas les distances de police du feu. Les autres projets respectent les prescriptions officielles dans leurs lignes générales.

Point 4

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse technique de chacun des projets.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Point 5

Les calculs du cube SIA, des surfaces de terrain, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures n'ont pas été vérifiés. Les valeurs mentionnées dans ce rapport sont celles données par les architectes.

Seuls les volumes des projets retenus au dernier tour ont été vérifiées avant le classement des projets primés.

Jugement

Le jury s'est réuni les mardi 28 et mercredi 29 août 2012 à l'ancienne salle de gym de St Séverin.

L'ensemble des membres, suppléants et experts a participé aux présentations et analyses des projets.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa a) du règlement SIA 142, décide, à l'unanimité, de ne pas admettre au jugement les projets : N° 4 "Palindrome" ; N° 8 "Anémone" ; N° 11 "Hocus Pocus" ; N°12 "Rilke" ; N°15 "Tetris" ; N° 19 "Chezze"

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

Analyse du site

Le terrain mis à disposition par la commune de Conthey pour l'extension de l'école de Châteauneuf se situe dans la plaine, il entoure sur 3 côtés le centre scolaire existant. Quasiment horizontal, de forme triangulaire Il est limité au Sud par le chemin de la chapelle, rue sans issue d'accès à l'écoles et aux immeubles, à l'Ouest par l'avenue de la Gare, rue à fort trafic mais limitée à 30 km/h. et au Nord par des parcelles qui sont ou seront occupées par des constructions de locaux commerciaux.

Le site se trouve dans une zone dense très animée mais relativement peu bruyante, ceci grâce aux mesures prises par la commune pour limiter ou ralentir la circulation des véhicules au profit des circulations piétonnes.

Le Sud du bâtiment existant est occupé par un pavillon provisoire métallique qui contient l'UAPE, une chapelle en bois et le local pompiers en maçonnerie construit en annexe à la salle de gym. A terme ces constructions sont appelées à être démolies. Ces surfaces qu'elles occupent sont donc la réserve pour de futures extensions ou pour d'autres affectations communales.

Au Nord et à l'Est une surface de plus de 10'000 m² libre de construction.

En zone de constructions et d'installations publiques, le terrain mis à disposition se trouve à la limite de 3 zones ; résidentielle forte densité, artisanat et commerces et industrie.

Une des difficulté du projet était de structurer le site en laissant des espaces intéressants pour des affectations encore à développer et d'implanter les nouveaux volumes de façon à définir un espace de référence du centre scolaire clairement séparé du tissus commercial et industriel environnant.

Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que tous projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Concept général

Occupation rationnelle du terrain.

Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs.

Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.

Accès (personnes et véhicules).

Développement durable : la qualité d'un lieu et le patrimoine existant sont également des ressources limitées.

Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel.

Organisation correcte des différentes fonctions.

Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles.

Développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité au plan.

Qualités architecturales

Traitement des thèmes.

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.

Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).

Adéquation du système constructif choisi au concept architectural.

Développement durable : utilisation de ressources locales.

Economie

Du projet.

De terrain.

Respect des surfaces données dans le programme des locaux.

Rationalité de l'exploitation.

Système constructif simple.

Compatibilité du projet avec le concept minergie.

Analyse de détail des projets

1er Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et au bâti existant, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis. Les 10 projets suivants ont été éliminés :

- N° 2 CURIOSITY
- N° 4 PALINDROME
- N° 5 ASSEMBLAGE
- N° 8 ANEMONE
- N° 9 CORRESPONDANCE
- N° 12 RILKE
- N° 13 CYCLES
- N° 15 TETRIS
- N° 19 CHEEZE
- N° 22 CHÂTEAU 9

2ème Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis à l'article 6 du règlement et programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport du nouveau bâtiment au site, aux différents éléments qui le structure ainsi que la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet.

Les 6 projets suivants ont été éliminés :

- N° 3 TRICYCLE
- N° 10 LES BILLES
- N° 17 CHATEAU DE CARTES

- N° 20 ZORRO
- N° 23 COUR A COEUR
- N° 24 LOUISE

3ème Tour

Pour le troisième tour, le jury a analysé de façon détaillée les questions d'expression architecturale, de fonctionnement et d'économie.

Les 2 projets suivants ont été éliminés :

- N° 11 HOCUS POCUS
- N° 14 RACINE CARRE

Tour de contrôle

A l'issue de ce troisième tour, le jury effectue un tour de contrôle et décide de relever le projet N° 2 "CURIOSITY" du 1er au 2ème tour.

En ce qui concerne les autres projets il confirme ses décisions antérieures.

Classement et attribution des prix

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 80'000.- pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 6 projets restants et de leurs attribuer les prix de la manière suivante :

1 ^{er} prix	projet n° 21	TATTOO	Fr. 22'000.-
2 ^{ème} prix	projet n° 1	POUTIFOUR	Fr. 20'000.-
3 ^{ème} prix	projet n° 16	BOOMERANG	Fr. 14'000.-
4 ^{ème} prix	projet n° 18	HAPPY MONDAY	Fr. 9'000.-
5 ^{ème} prix	projet n° 6	LES TROIS FRERES	Fr. 8'000.-
6 ^{ème} prix	projet n° 7	EVOLUTION	Fr. 7'000.-

Conclusions et recommandations du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury à l'unanimité propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet **N° 21 "TATTOO"**, la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site, sa relation au bâti existant et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le maître d'ouvrage.

Dans son développement Il devra intégrer les exigences légales et techniques, dues au respect des normes énergétiques et parasismiques en vigueur.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après avoir pris connaissance des bases du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et y appose sa signature (voir page suivante).

Exposition

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le jeudi 27 septembre à 18h30 à la salle de gym de St Séverin.

L'exposition est ensuite ouverte au public du jeudi 27 septembre au samedi 6 octobre de 17h00 à 19h00, le samedi 29 septembre de 9h00 à 12h00

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité, décide d'attribuer le premier prix au projet;

N° 21 " TATTOO "

et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Conthey, le 29 août 2012

Anton Ruppen




Blaise Tardin



Pascal Fournier



Jean - Pierre Penon



Laurence Roh



Véronique Dayer



Laurent Mayoraz



Christophe Germanier



Michel Beytryson



Yves Berthouzoz

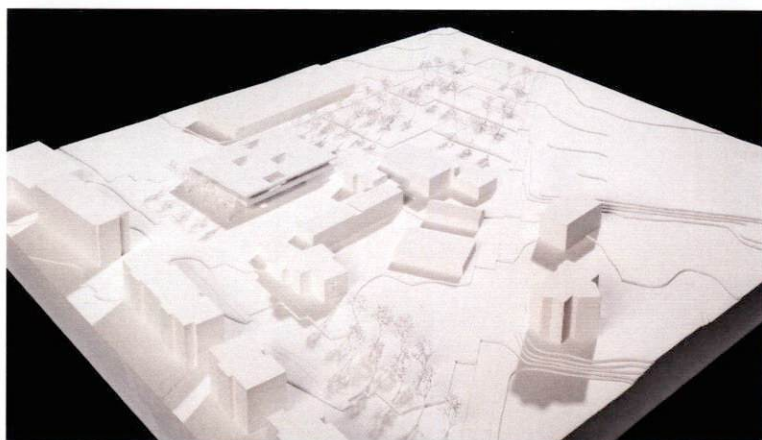
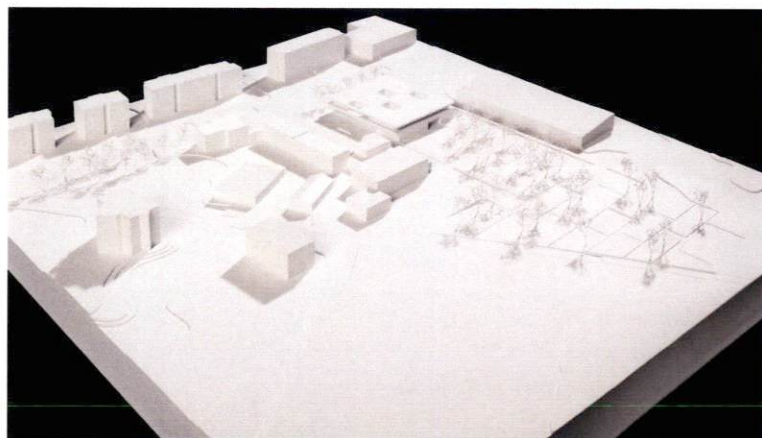


Raphaël Carron



Auteur **Bonnard Woeffray**
1870 Monthey

Collaborateurs Julien Guitard
 Catarina Bandeira
 Guillaume Visinand



1er prix
projet n° 21

Frs 22'000.-
TATOO

Un volume compact et précis réunit sous un même toit les différentes fonctions du programme, au Nord-Ouest du site, face aux entrées de l'école existante. Son implantation à l'angle du site lui confère un rôle de pivot qui articule la zone commerciale et les habitations, l'entrée du site scolaire et le parc public.

Au rez-de-chaussée, le préau couvert orienté sur la cour d'école rassemble les accès aux trois parties du programme : une entrée s'ouvre sur les gradins et les salles de sport, une autre dessert de plain-pied l'UAPE qui bénéficie d'un dégagement direct sur l'extérieur à l'Est côté parc public et un escalier extérieur mène à l'étage des classes.

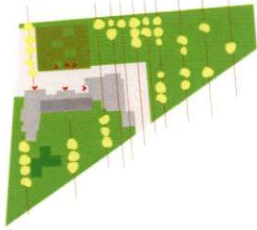
Le volume de l'étage, en retrait du rez-de-chaussée sur trois côtés, est bordé par une coursive qui permet d'éviter la surchauffe dans les salles tout en établissant un rapport différencié avec le contexte bâti. Les classes sont desservies par un espace de grande qualité, structuré par des patios qui permettent d'éclairer et ventiler naturellement les salles d'appui et autres espaces secondaires, amenant ainsi la lumière dans la profondeur du bâtiment. Les possibilités d'appropriation des espaces par les utilisateurs, tant pour l'agrément que pour la pédagogie, sont nombreuses et variées.

Le Jury, tout en saluant la pertinence, l'efficacité et la simplicité de la proposition, se pose la question d'un éventuel escalier supplémentaire qui permettrait de relier directement les classes, l'UAPE et les vestiaires des salles de sport sans passer par l'extérieur.

La rampe d'accès aux abris PC est déplacée latéralement au terrain de sport extérieur et s'insère dans le dessin proposé pour le parc public. La possibilité de raccord à la construction existante, bien que plausible, n'est pas illustrée.

La position de la future crèche, implantée judicieusement au Sud de l'école existante, est en cohérence avec le concept ainsi qu'avec la volonté de créer un grand parc public à l'Est du complexe scolaire.

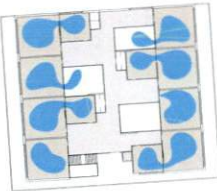
Les volumes et surfaces sont inférieurs à la moyenne des projets rendus.



Implantation
 Les trois programmes de l'agrandissement du centre scolaire, soit l'enseignement, le sport et l'accueil, sont regroupés dans un bâtiment unique de forme compacte, implanté au nord du centre scolaire actuel.
 L'insertion d'une volumétrie basse, d'un étage sur rez, permet le dialogue avec la volumétrie de l'école existante. L'implantation en vis à vis qualifie la cour d'école comme espace de référence proche des accès depuis l'avenue de la gare, mettant en lien toutes les entrées des bâtiments. La densification du bâti laisse libre une grande surface de terrain, à l'est, pour le parc public, constituant une réserve de terrain pour tout développement futur.
 L'aménagement du parc propose la mise en place d'une structuration de plantation d'arbres, de cheminements, dans un fond encastré avec les espaces de récréation de l'école, permettant une double utilisation, scolaire et publique. La rampe d'accès à l'abri est déplacée latéralement au terrain de sport extérieur, pour s'insérer dans le dessin du parc. La garderie en seconde étage est maintenue dans le triangle de verdure, sud, à l'acrotis des cours de récréation, au calme tout en étant proche des accès.

Typologie

Les trois fonctions de l'agrandissement trouvent leur position de manière logique.
 Le pérou couvert permet l'accès protégé aux trois entrées indépendantes.
 La salle de sport double semi enterrée occupe le rez et le sous-sol, avec un hall en balcon sur la salle. Elle jouit d'un éclairage naturel principal au nord par le grand vitrage profitant de la vue sur les cotéaux de Conthey, et d'un éclairage complémentaire au sud filtrant au travers du hall.
 L'unité d'accueil pour écoliers est accolée à la salle de sport. Organisés en enfilade, les quatre espaces de vie s'ouvrent largement à l'est sur le parc. L'office de distribution des repas s'ouvre de part et d'autre, sur le hall de la salle de sport et sur la salle-à-manger de l'UAPE.
 L'école occupe la surface complète du socle formé par la salle de sport double et de l'unité d'accueil pour les écoliers. Son accès est assuré par l'escalier extérieur et par l'ascenseur. Cette conception permet l'élaboration d'une typologie idéale d'école sur un seul niveau pour les premiers degrés scolaires, offrant outre des espaces de classes classiques, différents espaces à investir.
 Les huit classes, enseignement et acm, s'ouvrent en façades est et ouest, sur de larges balcons couronnés. De proportion carrée, elles prennent leur second jour sur des patios intérieurs qui rythment le grand espace central de distribution. Les petites salles s'ouvrent également sur les patios. Une paroi coulissante permet de les lier à la classe adjacente. L'espace central de distribution offre des sous-espaces bien éclairés, pour des activités en petits groupes. La fluidité des espaces, la multiplicité des vues intérieures que l'on peut moduler par rideaux et panneaux coulissants, offre une occasion de développer une vie intérieure riche, propice à un enseignement décloisonné. Le plan à patio permet d'offrir des espaces lumineux tout en s'isolant de l'activité commerciale voisine.



Programme

- école, classes, enseignement, acm, distributions
- sport, salles de sport, distributions
- accueil, salles de sport, distributions

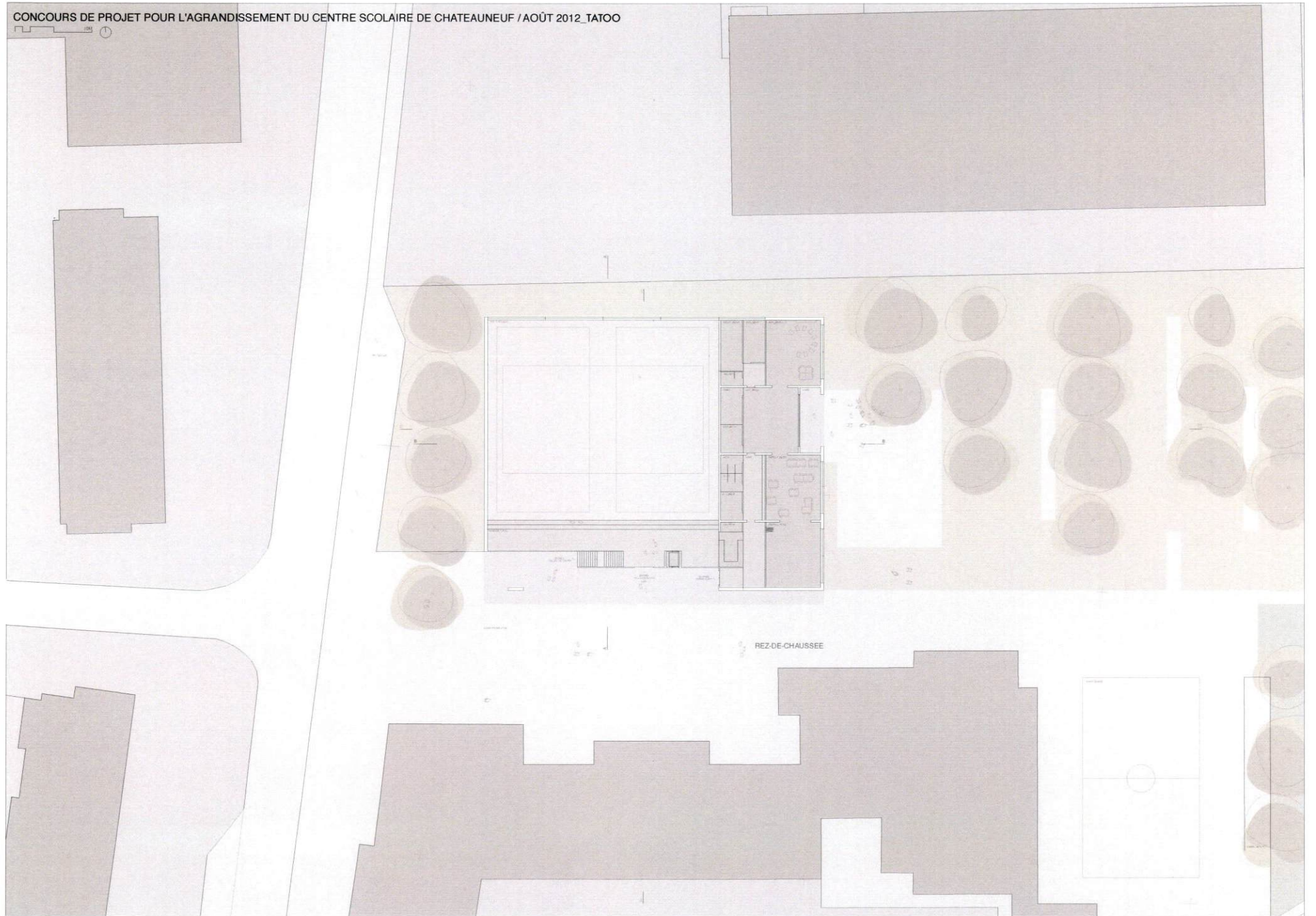


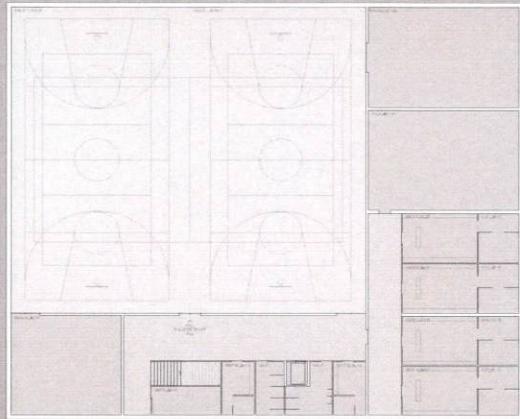
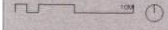
Construction

La construction de l'école est massive, en béton armé. La dalle de la salle de sport est dimensionnée comme une dalle de transition épaisse, allégée par des corps creux, reprenant les charges de la structure des classes. L'isolation thermique emballe la structure, une peau ventilée lisse la protège. La toiture plate est végétalisée. Le retrait des façades des classes offre un ombrage naturel. Les revêtements intérieurs sont dessinés en béton apparent des lames porteuses, en plafond acoustiques perforés et en revêtement de sol coulé. Du point de vue maîtrise des coûts, la compacité du projet compense la générosité de l'espace de distribution de l'école.

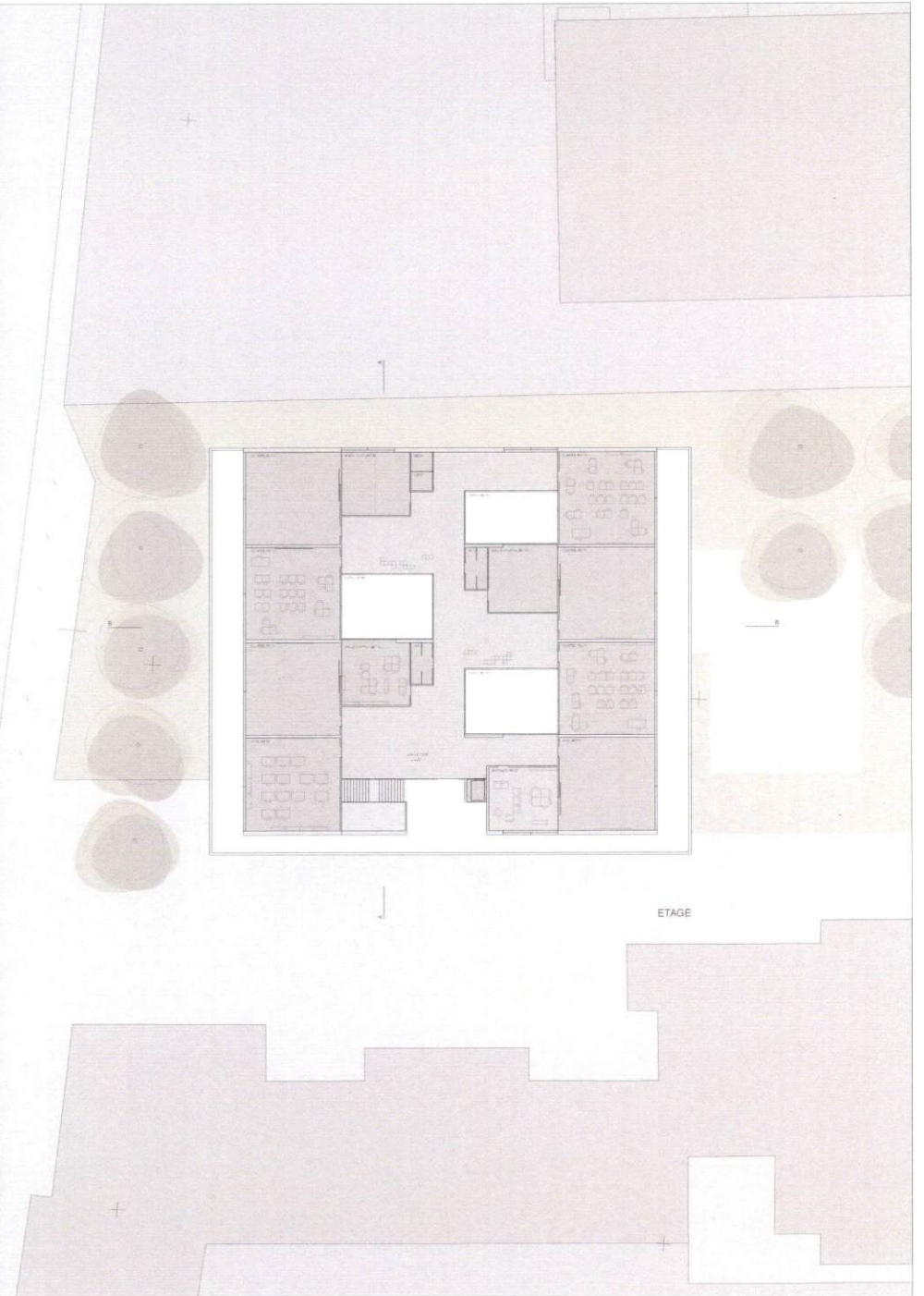
Dans un contexte en pleine évolution, l'agrandissement du centre scolaire permet à l'école de Châteauneuf de s'imposer comme la structure publique servant de repère dans un bâti hétérogène, proposant ainsi une transition entre le quartier de logements collectifs et l'aire commerciale.



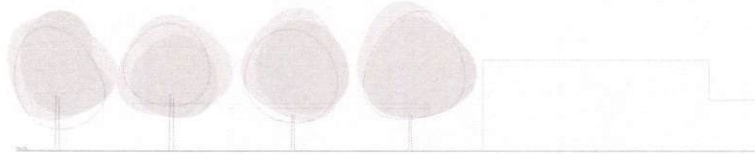




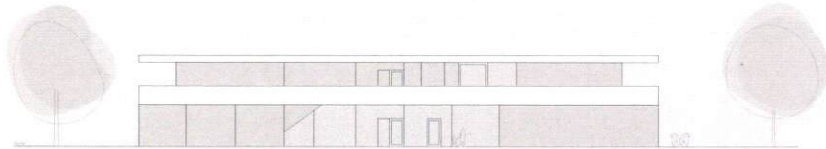
SOUS-SOL



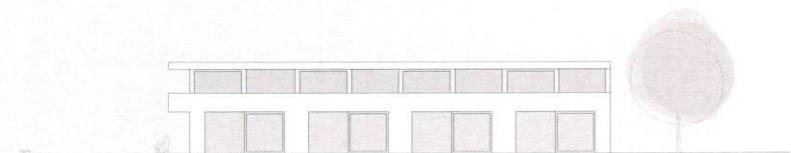
ETAGE



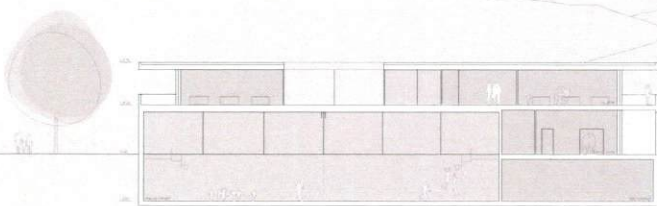
FAÇADE SUD



COUPE AA



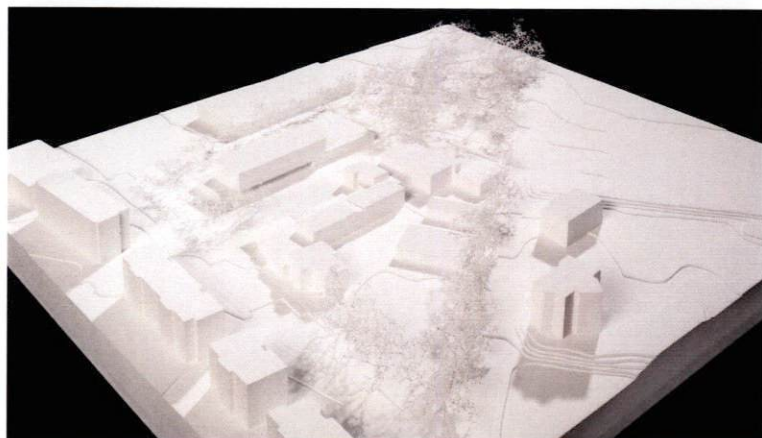
FAÇADE EST



COUPE BB

Auteur **Meier & associés architectes SA**
1201 Genève

Collaborateurs Ph. Meier A. Pepermans
A. Poncet Joao Pontes
M. Jaques Carolina Faustino



2ème prix
projet n° 1

Frs 20'000.-
POUTIFOUR

Le projet se caractérise par l'implantation d'un seul bâtiment habilement découpé permettant de libérer une cour généreuse qui devient l'espace de référence pour l'ensemble du complexe scolaire. Ce préau met en lien les différentes entrées des bâtiments et assure la transition sur l'Avenue de la Gare.

Le travail de la nouvelle volumétrie permet, de par son échelle de trois niveaux, d'établir un rapport de qualité avec le contexte environnant et d'offrir une composition équilibrée avec l'école existante. Les trois fonctions dominantes du programme (UAPE, classes, salle de sport) se retrouvent dans un intéressant jeu de volumes qui s'assemblent et s'entrecroisent.

Au rez, le hall d'entrée desservant le programme scolaire permet également d'accéder aux gradins bordant les salles de sport. Les huit modules de classes trouvent leurs places au premier et deuxième étage. Elles bénéficient d'une orientation dégagée sur le paysage.

La salle double de gymnastique fait partie intégrante du volume, en position semi-enterrée, offrant au niveau des entrées une transparence permettant de percevoir l'espace arborisé à l'Est.

La répartition des fonctions et le traitement du thème proposé sont de qualité. Toutefois, le jury relève le manque de cohérence entre un dessin en plan et l'image présentée qui montre des espaces traversant au rez-de-chaussée.

La proposition des aménagements extérieurs présente un traitement uniforme sur l'ensemble de la parcelle, marqué principalement par un renforcement de la végétation. La crèche est implantée de manière cohérente au sud du complexe.

Si, de par son architecture, le projet entretient un bon rapport avec les constructions existantes (voir maquette), le manque de relation avec la partie Est du terrain à disposition est regrettable. Il est en outre relevé que l'espace extérieur UAPE s'oriente malheureusement sur le parking voisin et ne participe pas à faire vivre au quotidien l'espace du parc public.

Au niveau des coûts, la répartition des fonctions et la formalisation architecturale du nouveau bâtiment sont rationnelles.

Implantation

Le site de l'école de Conthey se situe dans une zone charnière entre des grands blocs commerciaux, des barres de logement et une zone industrielle. Sa position est stratégique dans le tissu de la commune. Le projet propose le reconquête en mettant en place un grand parc public dont les limites se fondent entre les bâtiments environnants. Le nouveau bâtiment du groupe scolaire de Châteauneuf s'implante dans ce parc, au nord du complexe existant et en retrait de l'avenue de la Gare. Il ménage un grand espace central, l'ensemble, considéré comme le nouveau centre de gravité de l'institution publique de Conthey. L'implantation permet de conserver les arbres existants (en les intégrant au parc) et l'espace entre les deux écoles (actuelle et future) signale une ouverture, accueillant les enfants, et plus généralement la population locale, qui se rend au parc public traverser le parc.

La forme en L du rez-de-chaussée permet de créer au Nord-Ouest un espace vert d'axe aux prolongements extérieurs et espaces de jeux de l'UAPE. À l'est se développe la partie plus publique du parc, avec ses grands arbres conservés, ici se développent les parcours, les jeux, les espaces de détente. La rampe d'accès à l'abri de Protection Civile est directement l'est de la place de sport afin de ne pas se trouver dans l'espace de transition entre le parc et le parc public.

Fonctionnement

Sous le portique, le rez-de-chaussée donne accès aux trois activités demandées : l'école, l'UAPE et la salle double. Cette dernière partage l'accès de l'école, l'accès à cette dernière se fait par un dispositif mobile simple. Le hall, et son prolongement à l'arrière des gradins, peuvent être utilisés comme un flexbox. La cuisine permet de servir à la fois les repas scolaires et le réfectoire de l'UAPE. Ce dernier est en communication avec l'extérieur, dont l'ensemblement de l'après-midi est adapté aux horaires d'utilisation.

Les classes sont situées à l'étage, avec une vue sur le paysage lointain des Alpes. Le dessin des allées rend invisible aux élèves le premier plan (toiture ou monde commercial).

Structure et expression

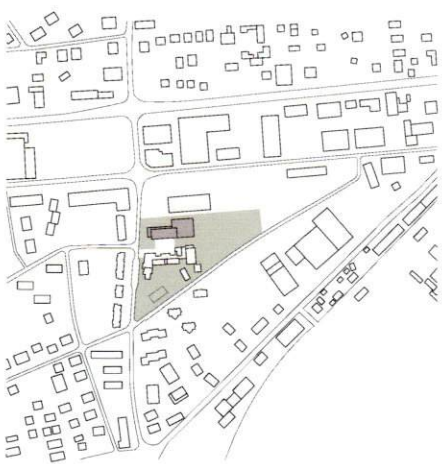
La structure de la partie en contact avec le sol est perçue en éléments ponctuels ou linéaires pour favoriser un maximum de transparence et de vision sur le parc. Afin de répondre aux critères sismiques de la région, les porteurs sont continus sur tous les étages, jusqu'aux fondations. Le volume des classes est conçu avec des voiles porteurs entre classes, dont les efforts sont repris au rez-de-chaussée par des lames. Les poutres de la salle double sont portées par des colonnes en V qui reprennent une partie du contreventement. Le reste de ce dernier est assuré par le bloc de service pour la partie école et UAPE. Le bâtiment étant monolithique, les moments de reprise d'efforts horizontaux peuvent être ainsi répartis.

Sur un grand socle en verre, le volume des classes et la toiture de la salle double s'interpénètrent et s'expriment par une matérialité identique qui rend l'ensemble cohérent. Il est envisagé une peau légère enveloppant les volumes afin d'atteindre les critères techniques requis par l'Etat du Valais. Les détails constructifs peuvent ainsi être optimisés afin d'atteindre une économie d'échelle dans la mise en œuvre. Le nouvel ensemble cherche une forme d'identité avec l'école existante (composition complexe de volumes sur un socle commun) mais dans une culture contemporaine. Enfin les toitures seront traitées avec un jardin suspendu, offrant au regard un premier plan de qualité.

Les aménagements extérieurs cherchent à définir un ensemble qui englobe toute la parcelle, voire au-delà. Pour ce faire, l'ensemble des éléments constitutifs de l'espace public sera rendu unitaire : type de cheminement, éclairage public, bordure, bancs, jeux, etc. La limite Nord sera bordée d'arbres, afin d'ignorer la proximité du commerce. La végétation plantée sera traitée de manière à mettre en valeur les essences existantes et de les fondre dans un nouveau concept paysager. Les chemins seront traités sous la forme de fins passages au milieu d'une prairie. Ils rejoignent les places de sport, de jeux et espaces de repos.

Extension et développement

La disposition du nouveau bâtiment autorise encore des développements sur le site. A terme, le bâtiment scolaire existant pourrait s'agrandir de deux ou quatre classes le long de l'avenue de la Gare. La nouvelle école qui sera provisoirement transférée dans le pavillon actuel, pourra prendre place dans un nouveau pavillon qui s'inscrira dans la partie sud du parc de Châteauneuf.

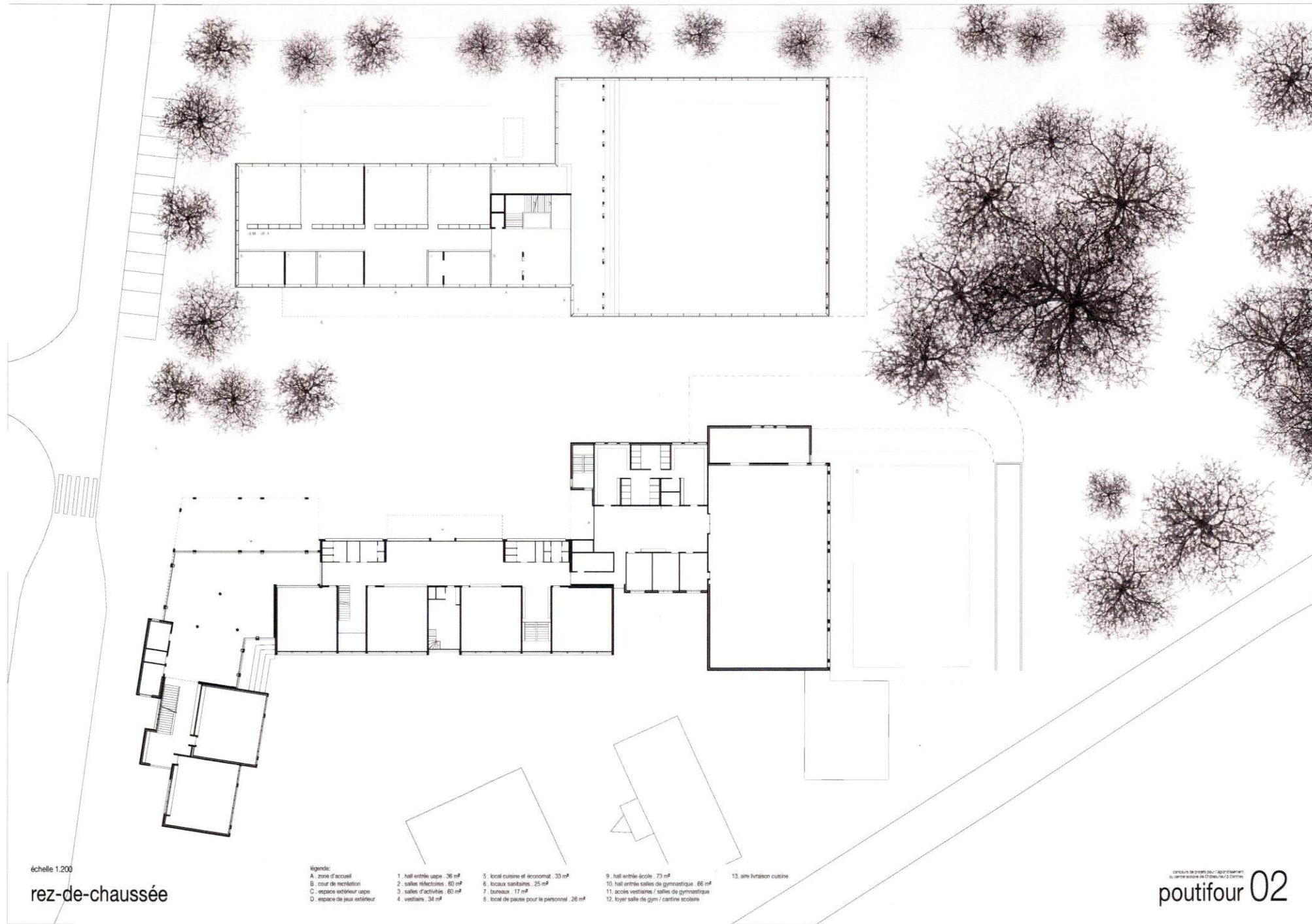


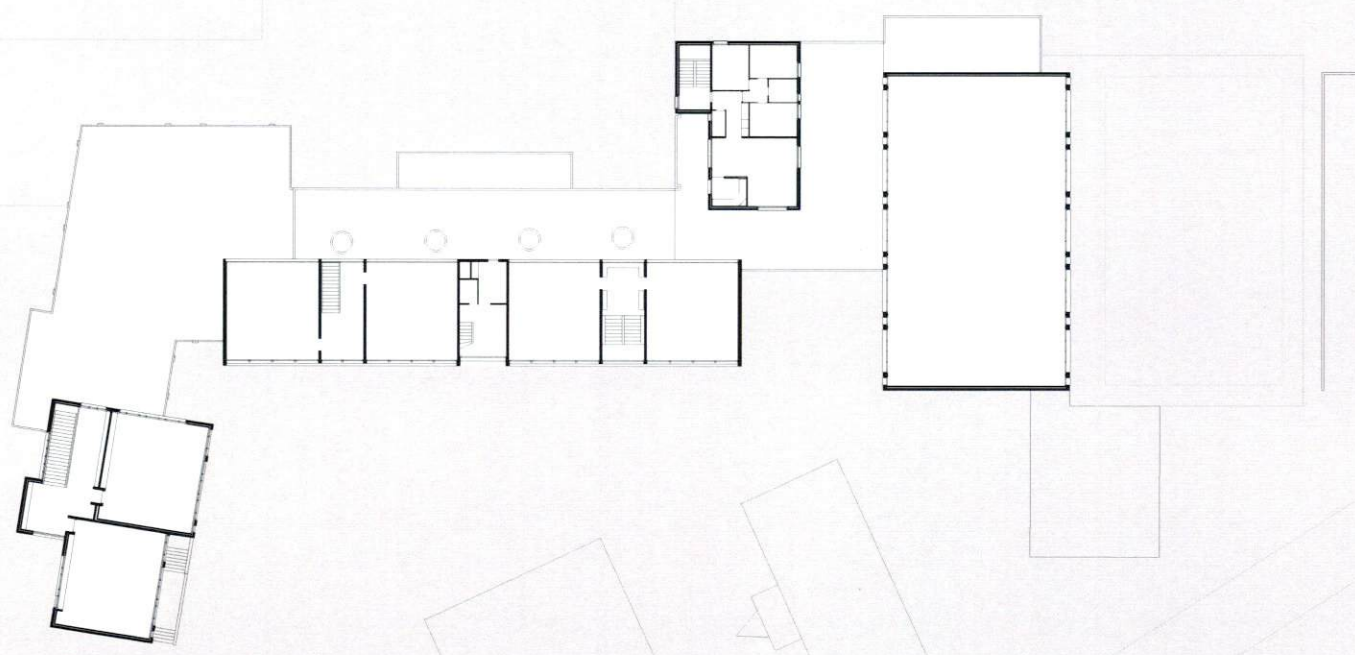
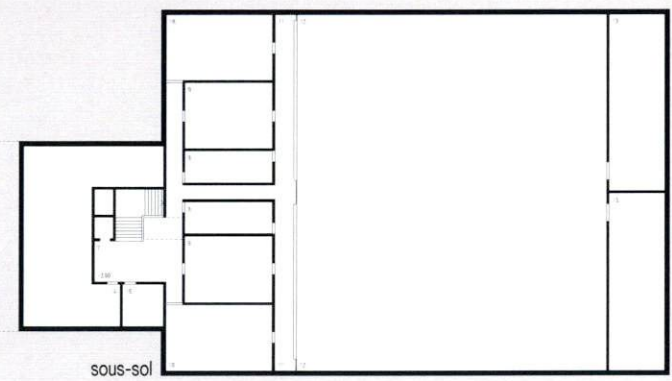
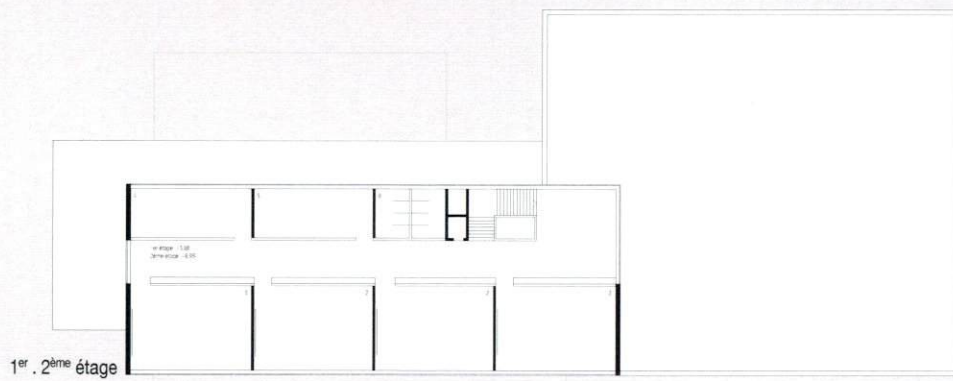
situation



échelle 1.500

- 1. gende:
- A. école
- B. usape
- C. salle gymnastique
- D. cr che (provision)
- E. cr che futur
- 1. acc à école, usape et salle de gymnastique
- 2. acc à service cuisine usape
- 3. acc à rampe d'accès à abri po
- 4. acc à local pompiers
- 5. acc à chapelle
- 6. places de parc (10)
- 7. places de d. poses (5)
- 8. zone de jeux pour les enfants
- 9. zone de rencontre
- 10. zone de repos





échelle 1:200

étages . sous-sol

légende

1^{er} étage

- 1. circulation / vestiaires
- 2. salle de classe standard . 72 m²
- 3. salle acm . 72 m²

- 4. salle des maîtres . 42 m²
- 5. économat / salle des machines
- 6. locaux sanitaires

2^{ème} étage

- 1. circulation / vestiaires
- 2. salle de classe standard . 72 m²
- 3. salle acm . 72 m²

- 4. salle d'appui et de soutien . 42 m²
- 5. salle d'appui et de soutien . 42 m²
- 6. locaux sanitaires

3^{ème} étage

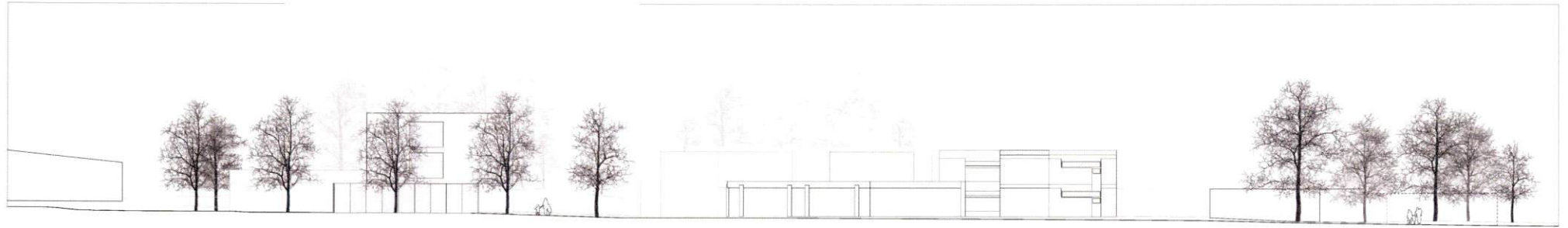
- 7. accès salle gym / couloir salle
- 8. vestiaires maîtres et handicapés . 20 m²
- 9. vestiaire garçons . 41 m²

- 10. vestiaire filles . 50 m²
- 11. couloir propre
- 12. salle de gymnastique 15x26x7m

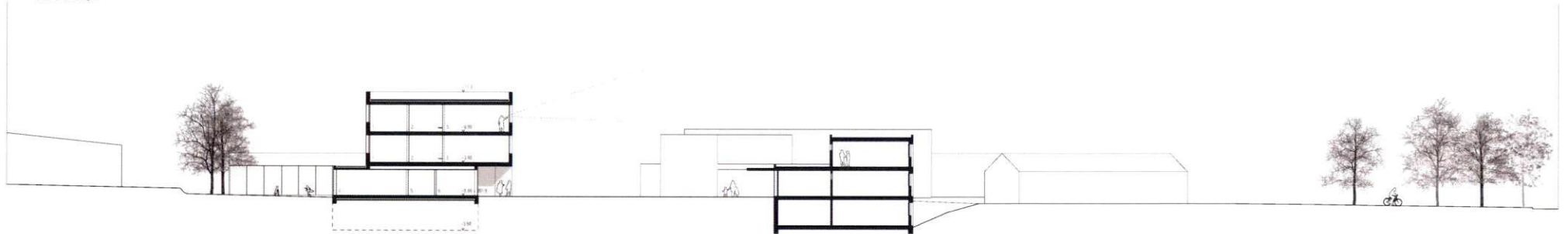
sous-sol

- 13. locaux engins
- 14. locaux techniques
- 15. locaux nettoyage

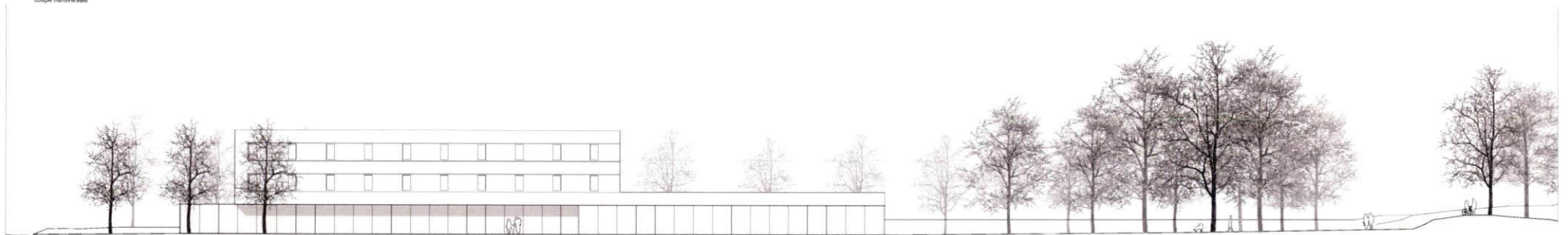
concours de projets pour l'approvisionnement
du centre scolaire de Châteauneuf-à-Clermont
poutifour 03



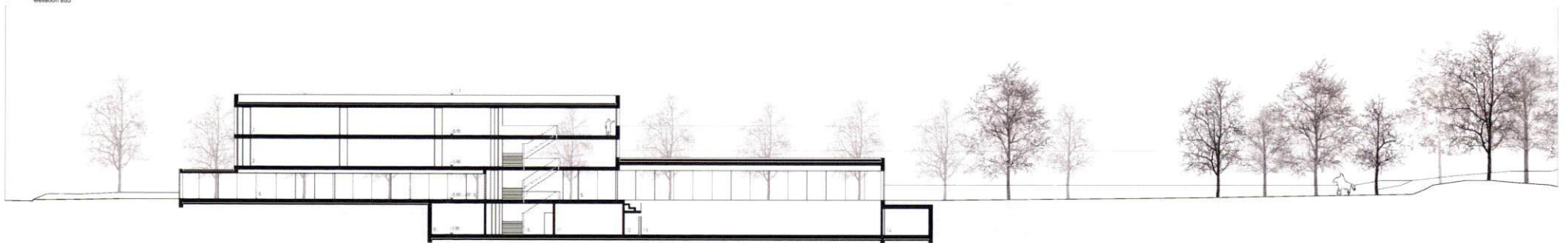
élévation ax. de la gara



coupe transversale



élévation sud



coupe longitudinale

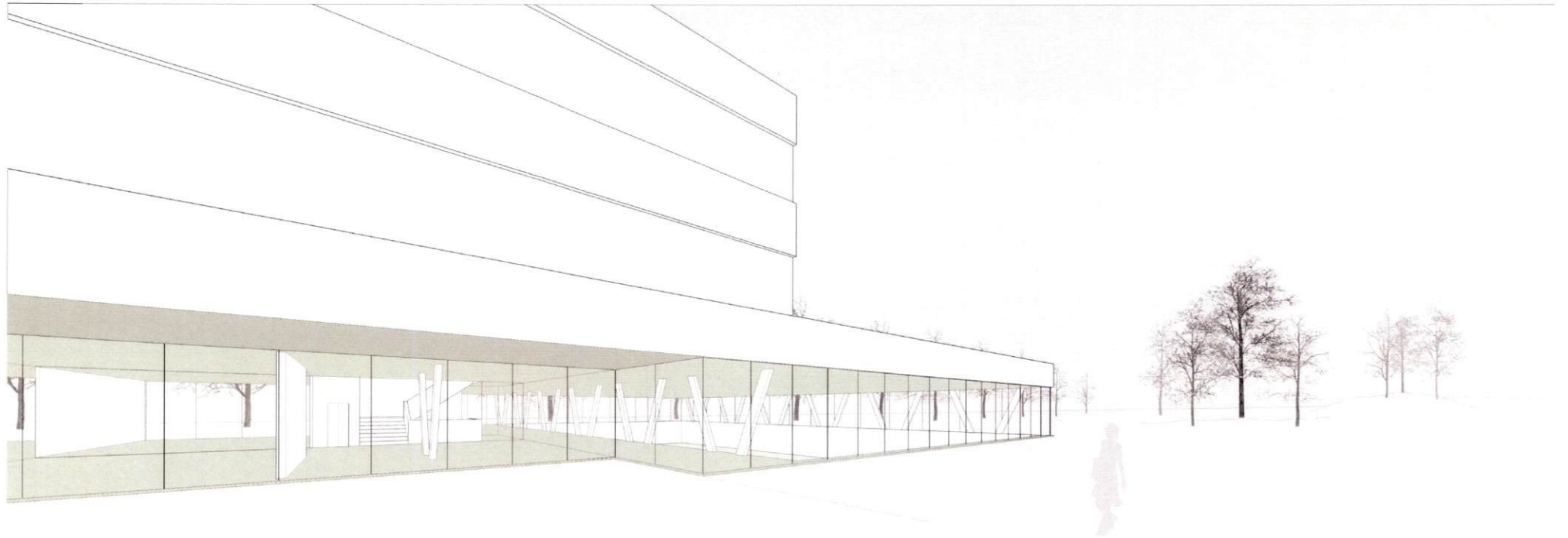
échelle 1.200

élévations . coupes

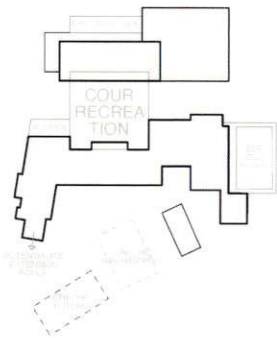
légende:

- | | | | |
|----------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 1. salle d'essai et de soutien | 5. circulation usagée | 9. locaux techniques | 13. salle de gymnastique |
| 2. circulation école / vestiaire | 6. vestiaire | 10. accès salle gym / couloir salle | 14. locaux engins |
| 3. salles de classe | 7. hall d'entrée école | 11. vestiaire | |
| 4. salles réflexives | 8. hall d'entrée salle de gymnastique | 12. couloir propre | |

concours de projets pour l'équipement
du Centre scolaire de Clichy-sous-Bois
poutifour 04



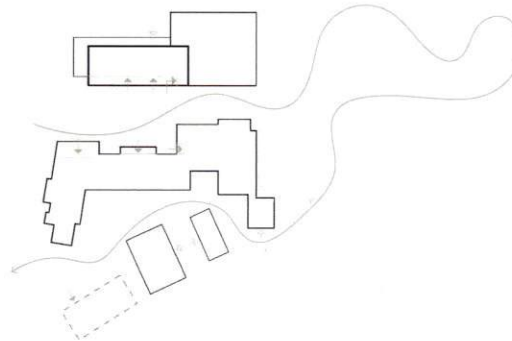
hall d'entrée école / salle de gymnastique



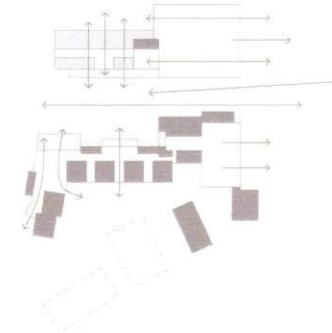
JARDIN PUBLIC

espaces extérieurs

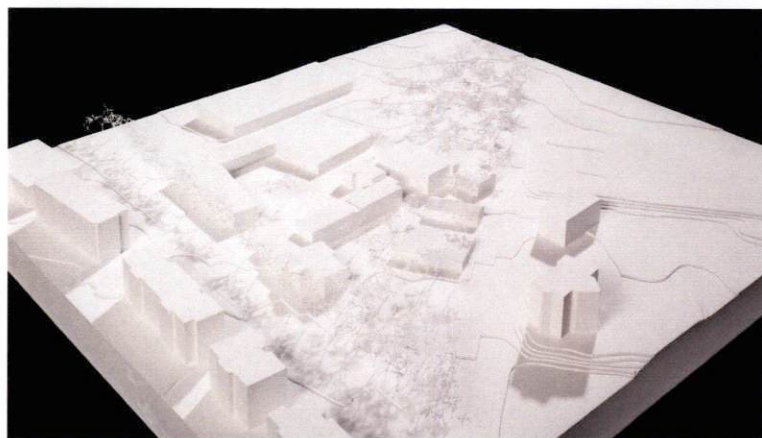
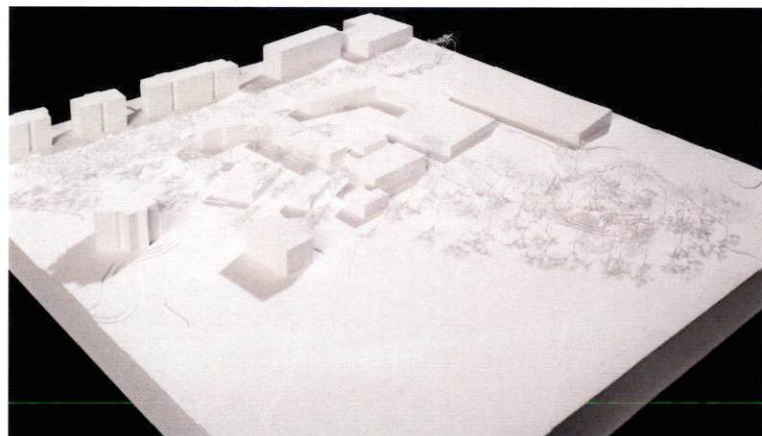
planche explicative



accès . parcours



vues

Auteur**Savioz & Fabrizzi architectes
1950 Sion****Collaborateurs**Benedikt Bertoli
Céline Corsano
Claude Fabrizzi
Christian Lamon
Loïc NellenTérence Biselx
Cindy Fabrizzi
Larissa Jean-Richard
Jean-Pascal Moret
Laurent Savioz**3ème prix
projet n° 16****Frs 14'000.-
BOOMRANG**

Les éléments du programme sont regroupés dans un édifice qui génère un grand vide, véritable espace de référence qui forme le cœur du complexe scolaire et relie anciennes et nouvelles constructions.

Le Jury, attaché à priori à une école ouverte sur l'extérieur, se pose la question de la pertinence d'une composition d'ensemble qui se referme sur elle-même et qui, d'une certaine manière par sa volumétrie, son architecture et sa matérialisation, refuse le contexte bâti.

L'aile Est, qui contient les salles de gymnastique, s'ouvre sur les terrains de sport extérieur côté parc. La partie centrale qui accueille l'UAPE et les différentes entrées se caractérisent par une grande richesse spatiale. Côté Ouest, les deux niveaux de salles de classes s'ouvrent sur la cour de récréation.

S'il peut suivre les auteurs en ce qui concerne la distribution générale et les parcours proposés, le Jury regrette l'exiguïté de certains espaces, notamment en ce qui concerne les accès aux gradins ou l'extrémité du couloir des salles de classes.

La position de la future crèche, implantée judicieusement au Sud de l'école existante, est en cohérence avec le concept ainsi qu'avec la volonté de créer un grand parc public à l'Est du complexe scolaire.

Les volumes et surfaces sont légèrement inférieurs à la moyenne. Le développement des façades correspond à la moyenne des projets rendus.

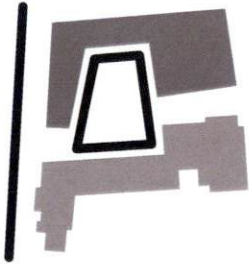
boomerang

implantation

l'extension du centre scolaire est disposée au nord-ouest du site, elle se rattache à l'école existante pour former avec elle une unité fonctionnelle et spatiale
la cours de récréation, comme espace de référence protégé, est le cœur du complexe

le bâtiment a un front sur l'avenue de la gare et dans ce contexte difficile, grâce à ses imposantes façades nord et ouest, il entretient le dialogue avec les grands bâtiments commerciaux voisins, tout en réagissant à l'échelle de l'enfant côté cours

à l'est du site, un parc végétalisé est aménagé comme zone de jeux et de détente
la future crèche / garderie pourra être implantée au sud du terrain



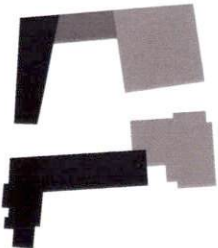
typologie

le bâtiment se compose de 3 ailes dédiées chacune à une partie du programme (scolaire, uape, sport)

les classes disposées dans l'aile ouest sont idéalement orientées sur la cour elles profitent de lumière naturelle sans subir de surchauffe

la partie centrale est dévolue à l'uape au rez-de-chaussée, le réfectoire a un accès à la cours les espaces intérieurs communiquent entre-eux à travers les double-hauteurs les points de vues sont ainsi multipliés pour les usagers
grâce à sa disposition cet espace peut fonctionner de manière polyvalente, en cas de manifestation sportive par exemple

l'aile est abrite la salle de sport en rapport direct avec les terrains de sport extérieurs

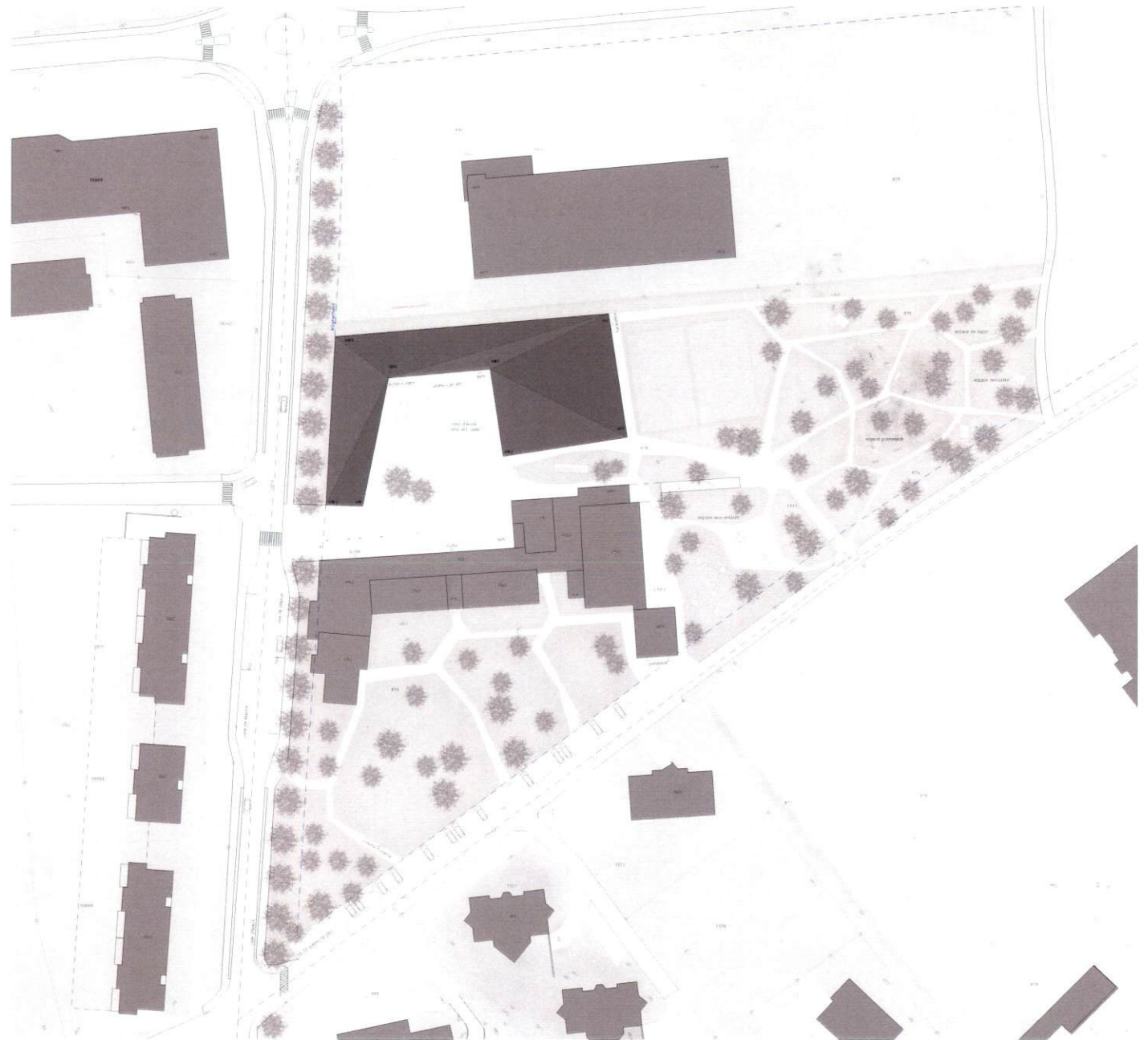


énergie

le volume compact, l'enveloppe thermique performante et la ventilation contrôlée permettent de minimiser les besoins en énergie

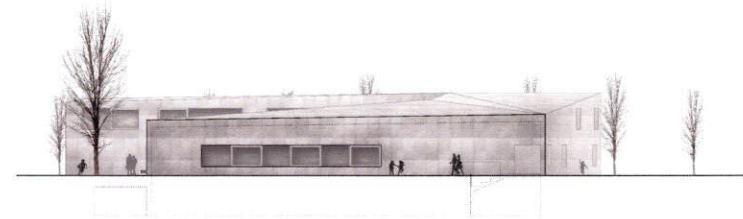
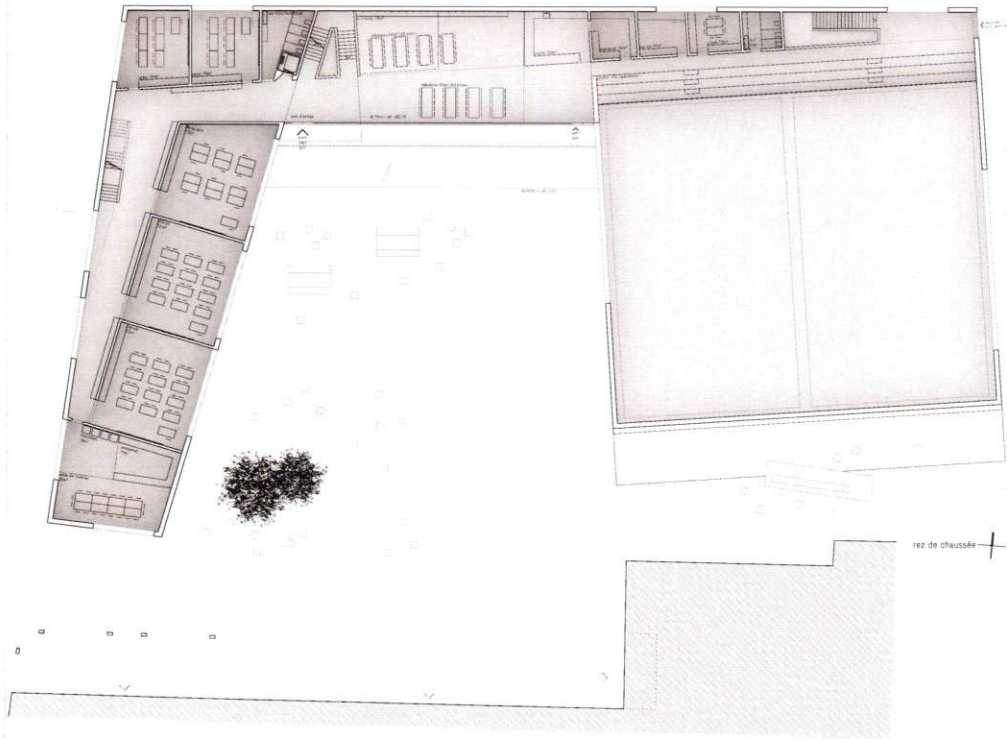
dans les classes, les grandes baies vitrées offrent une bonne diffusion de la lumière naturelle ainsi que des gains thermiques importants toutes les fenêtres disposent de stores extérieurs pour une protection solaire efficace (g 0.15) en saison chaude

la rationalité de la mise en place du programme permettrait le respect du concept minergie-P

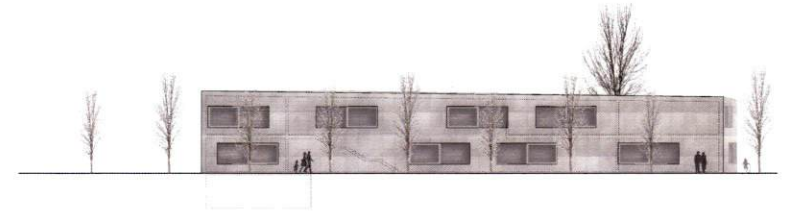


concours de projets pour l'agrandissement du
centre scolaire de châteauneuf à conthey - août 2012

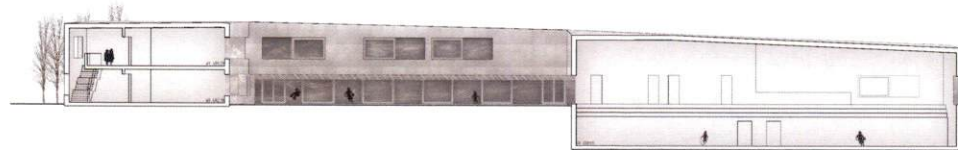
boomerang



façade est



façade ouest



coupe longitudinale

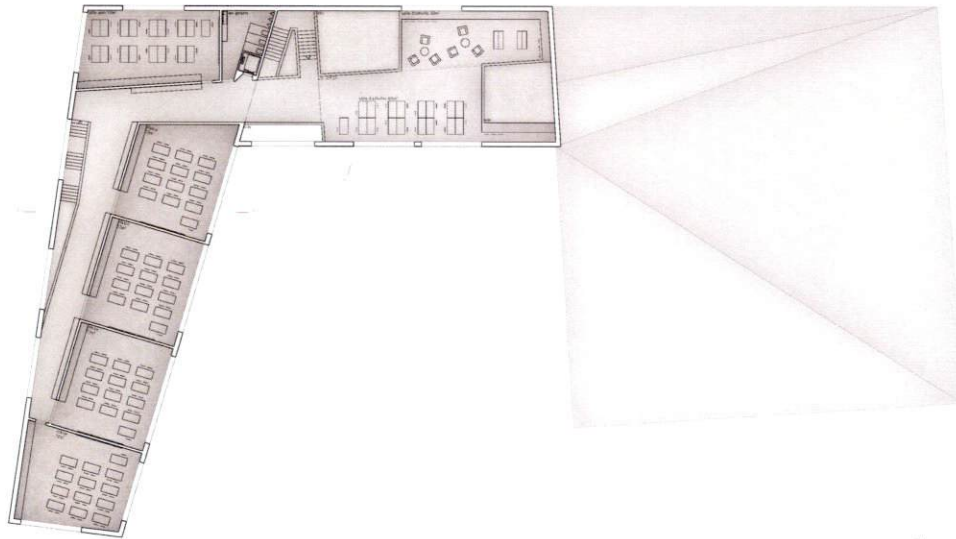


façade sud

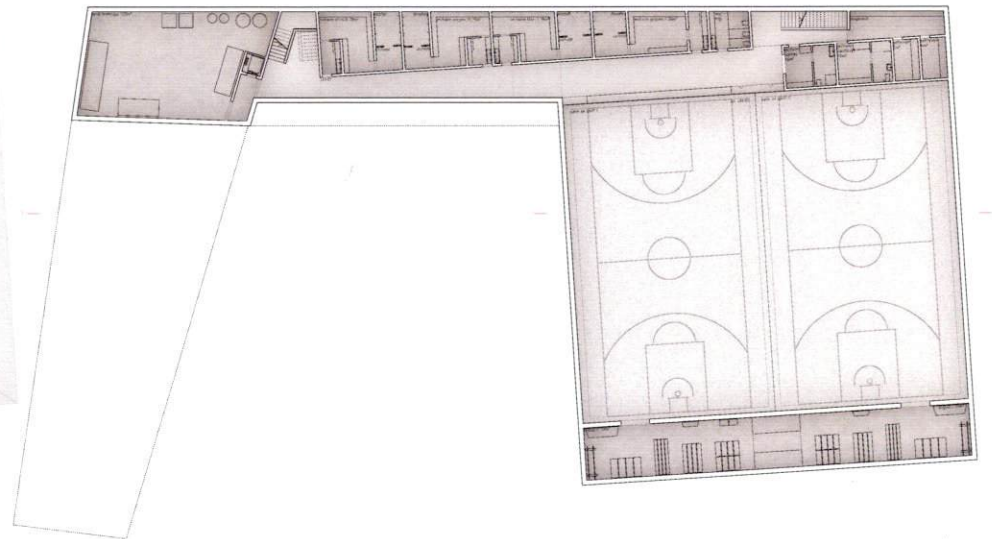


concours de projets pour l'agrandissement du
centre scolaire de châteauneuf à conthey - août 2012

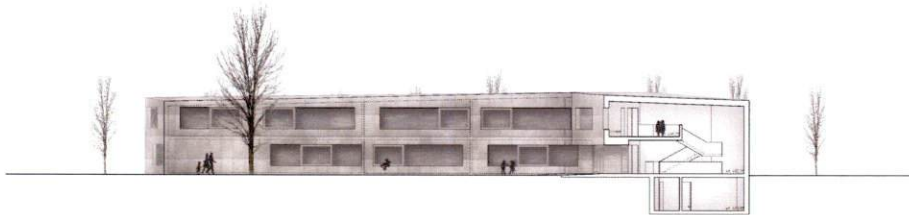
boomerang



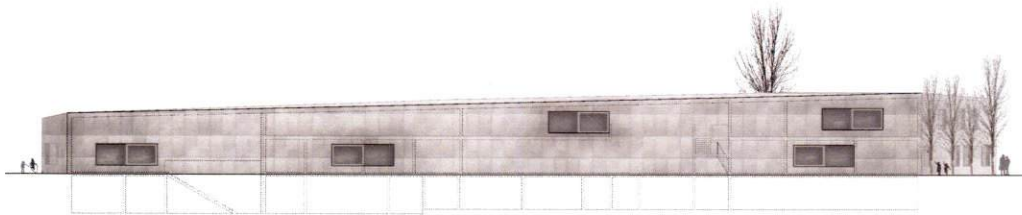
étage



sous-sol



coupe transversale



façade nord

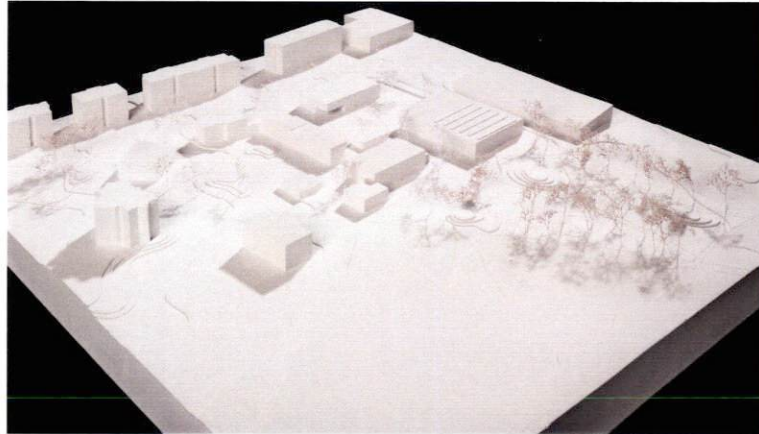


Auteur

Frédéric Seydoux
1004 Lausanne

Collaborateurs

Frédéric Seydoux
Tanguy Auffret - Postel



4ème prix
projet n° 18

Frs 9'000.-
HAPPY MONDAY

Le projet se met en évidence par la prise en compte de l'ensemble du périmètre qui est traité comme un grand parc. Les nouveaux bâtiments habitent cet espace vert et sont reliés par des cheminements et des espaces extérieurs d'échelle réduite. Le bâtiment contenant les classes est implanté en bordure Ouest du parc de manière à minimiser l'accès depuis l'Avenue de la Gare, privilégiant les accès situés au sud le long du chemin de la Chapelle.

Les salles de sport et l'UAPE sont regroupés dans un volume important, en limite de parcelle au Nord. Le vide extérieur découlant de la composition avec le bâtiment existant rassemble les différentes entrées de manière cohérente.

La typologie de l'école est rayonnante et efficace, ce choix est judicieux par rapport au parti architectural. Toutefois, les surfaces de circulation et des vestiaires sont jugées insuffisantes. Les locaux de l'UAPE en balcon sur les salles de sport au premier étage, ne permettent pas de bénéficier d'une relation directe de plein pied avec les espaces extérieurs aménagés. En effet, l'importante partie de parc dégagée à l'Est entretient très peu de relation avec les différentes parties du programme.

La position de la crèche au Sud manque de précision et de cohésion avec l'ensemble.

L'expression architecturale est de qualité et s'accorde de manière pertinente avec le complexe existant. Malheureusement, l'échelle et l'implantation du bâtiment des salles de sport restent difficiles, en vis-à-vis de l'ancienne école.

Les volumes et les surfaces sont dans la moyenne des projets rendus.



Plan masse 1/500

happy monday

concours pour l'aménagement
du centre scolaire de Châteaufort à Corbeil

Implantation

Le projet répond à l'aménagement construit un ensemble des degrés de promotion variables. Il vise part à offrir à travers la présence du programme public, qu'il s'agisse de découvrir le site ou l'accès de la rue. L'édifice part. L'édifice se relie par la zone arborée et un axe en prolongement de la salle de sport au nord du site. Enfin, le site est plus ouvert sur le chemin de la Chapelle, favorisant un contact privilégié entre la zone de logements au sud et le parc urbain.



Parc

Le site offre une visibilité et tout par la présence du parc. Celui-ci se présente depuis l'axe de la Cour, jusqu'à sa limite sud. Son identité repose sur quelques éléments forts et distinctifs :
 - des arbres de hauteur moyenne
 - une zone de jeux - installations de l'aménagement proche et l'autre essentiellement formée de collines et de sentiers.
 - des cheminements qui relient l'ensemble du site et qui évitent les différents points forts du parc (prise de l'édifice, zone de sport, place de la rue, place de la rue).
 - Une variété de zones d'occupation et de zones de jeu.
 Ces composants délimitent le caractère du site des voisins. Ils par leur simplicité, ils permettent un contact privilégié, un dialogue avec l'importance du parc.



Préau

L'implantation des deux nouveaux bâtiments (école et salle de sport) permet de définir un espace central pour le site scolaire. Cela a permis l'ensemble des accès aux bâtiments et devant un espace de détente, à la fois identitaire et partagé par tous les usagers.



Activités

Le programme scolaire est proposé dans un bâtiment composé de deux niveaux séparés au nord du préau central. Au sud, de l'école se trouvent la salle des maîtres et les classes. Au sud, les salles d'activités musicales et les salles des ateliers. Dans le grand bâtiment situé au nord de la cour, se trouvent avec le foyer de la salle de sport et la salle d'ACTE, et les différentes salles de détente et d'activités.

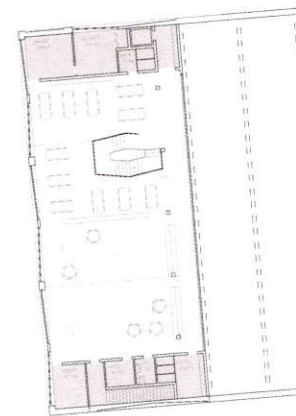


Matériaux

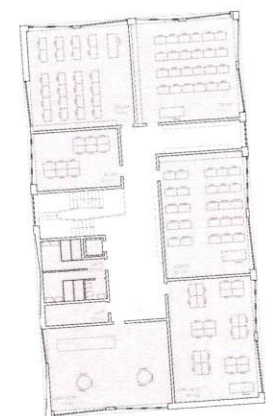
Pour les deux nouveaux bâtiments le projet prévoit l'usage de briques dans un premier plan et de briques en terre et en aluminium dans le second. Ces matériaux respectent la fonction publique de l'école tout en établissant un dialogue avec les parties des bâtiments existants. Le parc situé dans la géométrie des façades permet au centre d'accueillir les dispositifs de protection solaire tout en marquant l'identité des nouvelles constructions.



Vue du préau commun

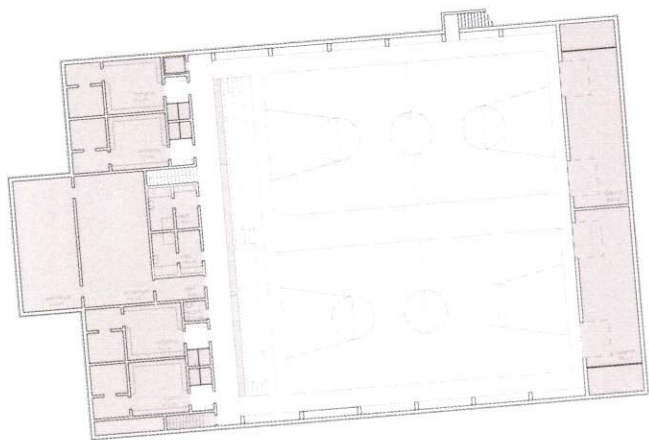


Plan étage (SAPE 100)

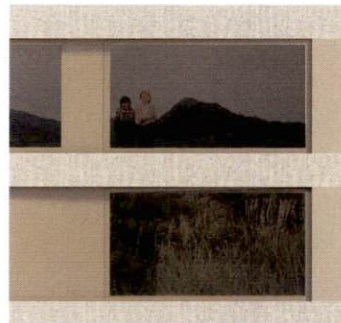


Plan étage (SAPE 100)

Plan étage 1000



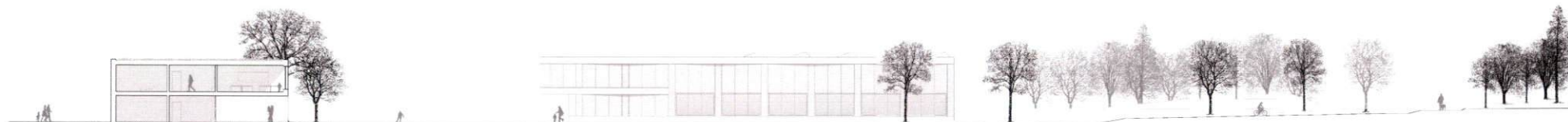
Plan niveau 1 salle de sport 1:200



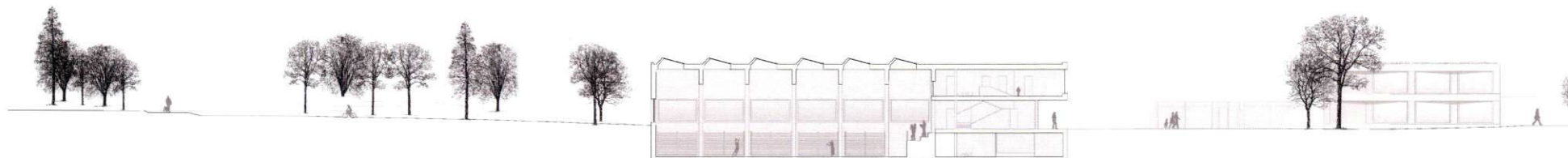
matériaux 1:50



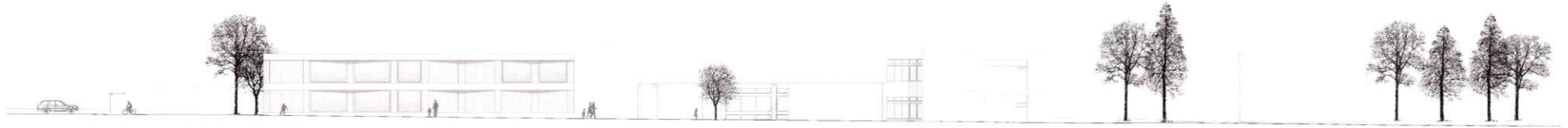
vue de hall d'attente



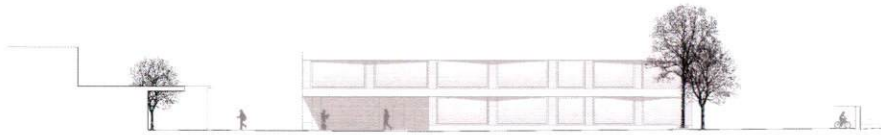
Coupe longitudinale sur scale 1:200



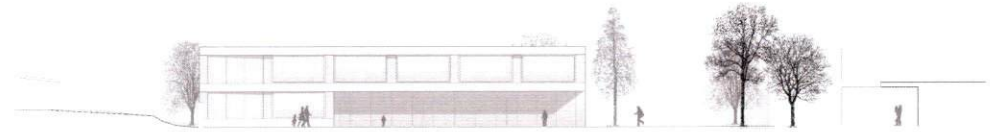
Coupe longitudinale sur salle de sport 1:200



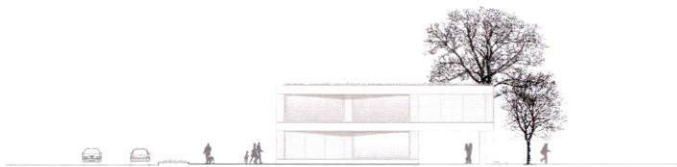
élévation sur rue de la zone 1/200



élévation Est façade 1/200



élévation Ouest façade de sport et AMPE 1/200



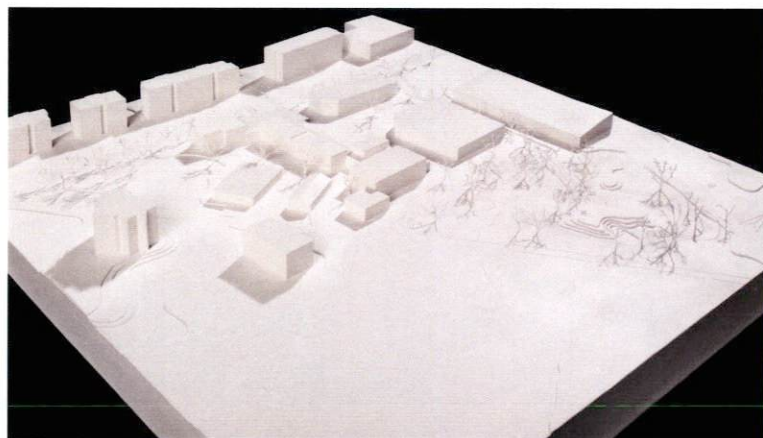
élévation sud façade 1/200



élévation Ouest façade de sport 1/200

Auteur Meyer architecture
1950 Sion

Collaborateurs Jonas Krekic
Emilie Revaz
Nicolas Sedlatchek



5ème prix
projet n° 6

Frs 8'000.-
LES TROIS FRÈRES

Les auteurs du projet proposent l'implantation de deux nouveaux volumes définissant une place articulée et ouverte. Les salles de classes sont aménagées dans le premier volume de deux niveaux reprenant la géométrie de l'Avenue de la Gare. Les locaux de l'UAPE, sont disposés dans le deuxième bâtiment qui contient également les deux salles de sport.
Les différentes séquences d'accès et la géométrie des volumes sont développées avec cohérence.

La typologie proposée pour le bâtiment des classes est de qualité. Un généreux hall d'accueil est placé directement en lien avec le préau extérieur. Malgré l'intérêt de l'organisation intérieure, le jury relève que l'orientation des espaces d'enseignement sur la route reste problématique et ne comprend pas ce choix en regard aux possibilités offertes par le site.
L'organisation du programme UAPE se fait dans le même esprit que l'école. Les espaces de distribution sont toutefois sous-dimensionnés.

L'espace de parc à l'Est contraste avec le préau minéral, son traitement n'est pas en adéquation avec le parti architecturale présenté.

L'échelle et le rapport qu'entretiennent les nouvelles constructions avec le bâtiment existant sont appréciés par le Jury, cependant l'orientation principale de la cour d'école en direction du parking voisin n'en reste pas moins une situation ambiguë.

La crèche trouve sa place future dans le Sud de la parcelle. La modification de la rampe d'accès à l'abri PC comme présentée n'est pas réalisable.

Le projet démontre une certaine rationalité dans la mise en place du programme, cela se traduit par des volumétries compactes. En effet les volumes et les surfaces sont inférieures à la moyenne des projets.

les trois frères

concours du centre scolaire de châteauneuf à conthey 10.08.2012

site

Le site se trouve au centre d'un village de châteauneuf-conthey, le long de l'ancienne route nationale de châteauneuf à conthey. Une rue, une place, une chapelle sont les lieux de promenade existants dans le quartier. Il s'agit d'un quartier qui a subi une dégradation importante. Les parcelles sont délimitées par des murs de clôture, ce qui a entraîné une certaine fermeture du quartier.

De ces parcelles, il s'agit de créer un espace public qui soit ouvert à tous. L'objectif est de créer un espace public qui soit ouvert à tous. L'objectif est de créer un espace public qui soit ouvert à tous. L'objectif est de créer un espace public qui soit ouvert à tous.

Sur les angles de la cour se trouvent à l'ouest le collège et à l'est l'église et la rue de la gare. La gare est un lieu de passage important. Elle est un lieu de passage important. Elle est un lieu de passage important.

organisation intérieure

L'édifice s'organise sur deux niveaux. Les salles de classe sont réparties à l'étage et les espaces de circulation sont à l'étage inférieur. Les espaces de circulation sont à l'étage inférieur. Les espaces de circulation sont à l'étage inférieur.

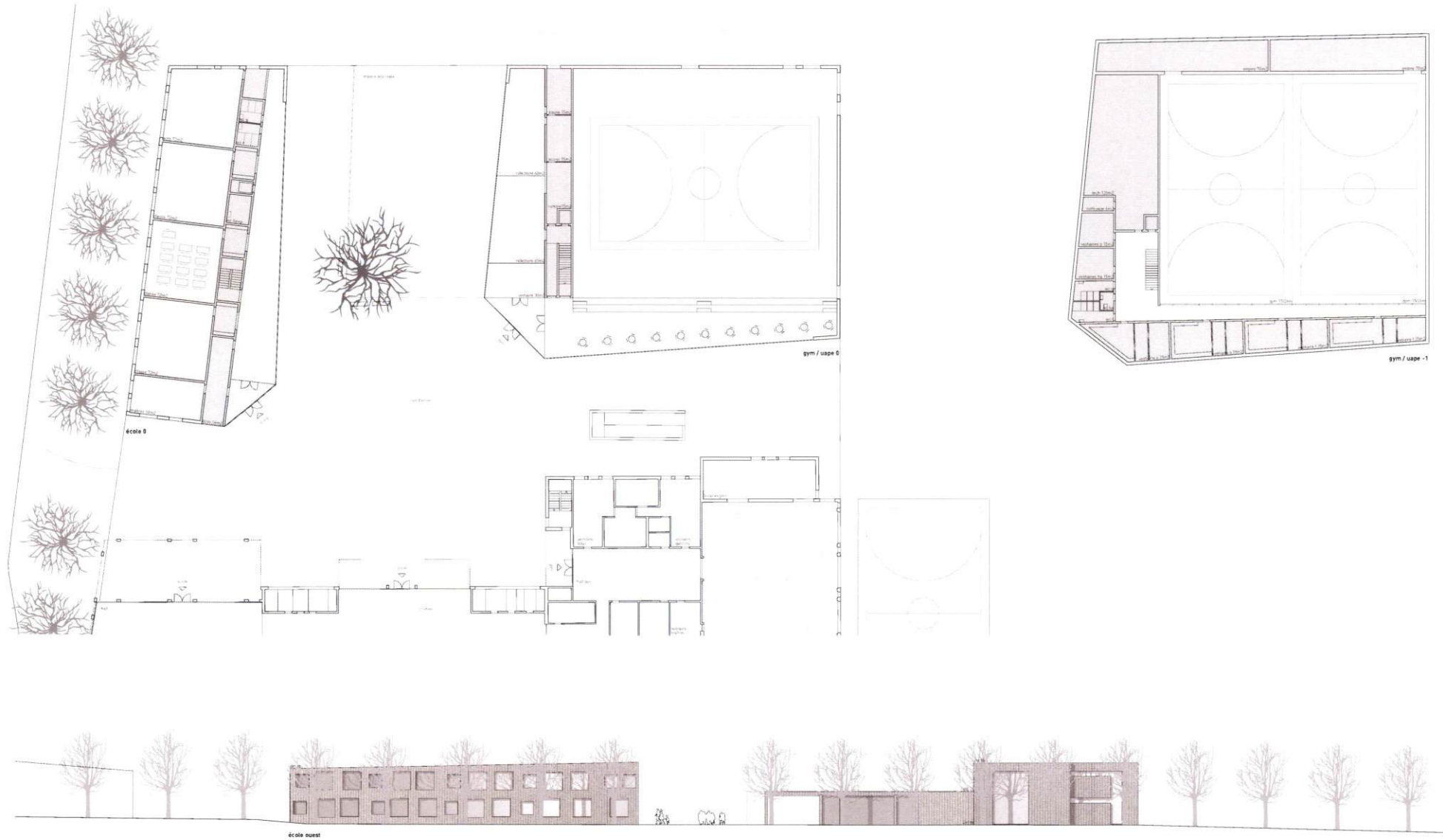
Le bâtiment est organisé en deux parties. Une partie est destinée à l'enseignement et l'autre à la bibliothèque. Une partie est destinée à l'enseignement et l'autre à la bibliothèque.

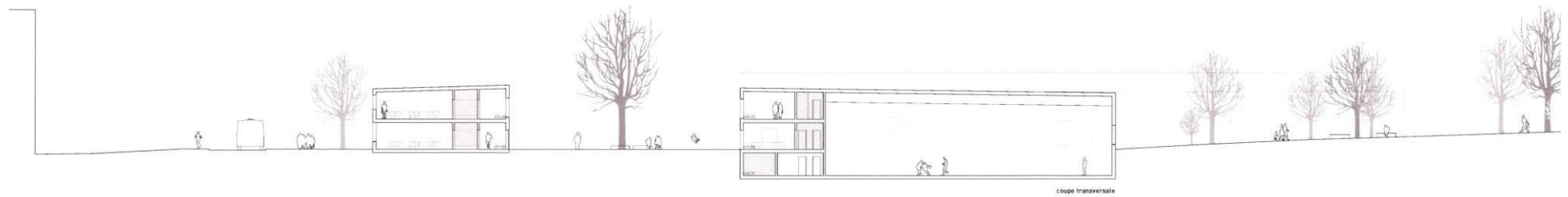
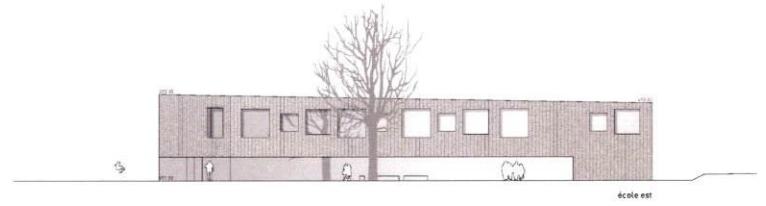
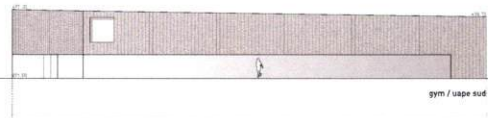
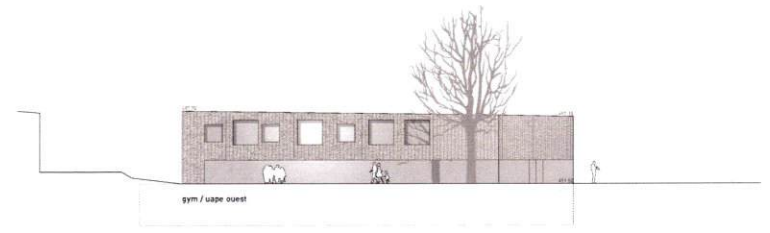
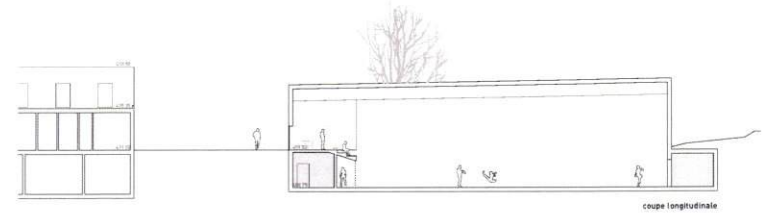
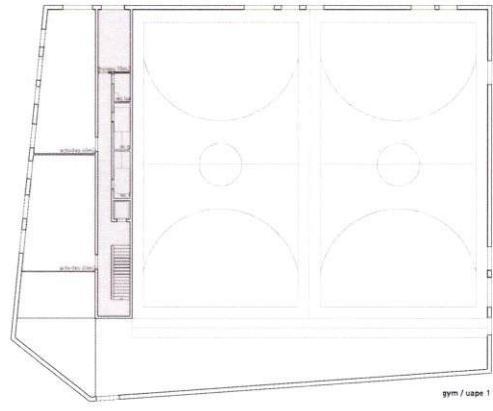
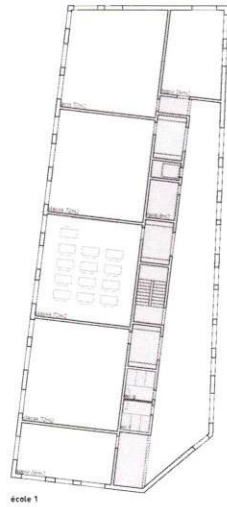
matérialité

Le bâtiment est construit en béton et en bois. Le béton est utilisé pour les murs et le bois pour les plafonds et les sols. Le béton est utilisé pour les murs et le bois pour les plafonds et les sols.

Le bâtiment est construit en béton et en bois. Le béton est utilisé pour les murs et le bois pour les plafonds et les sols. Le béton est utilisé pour les murs et le bois pour les plafonds et les sols.

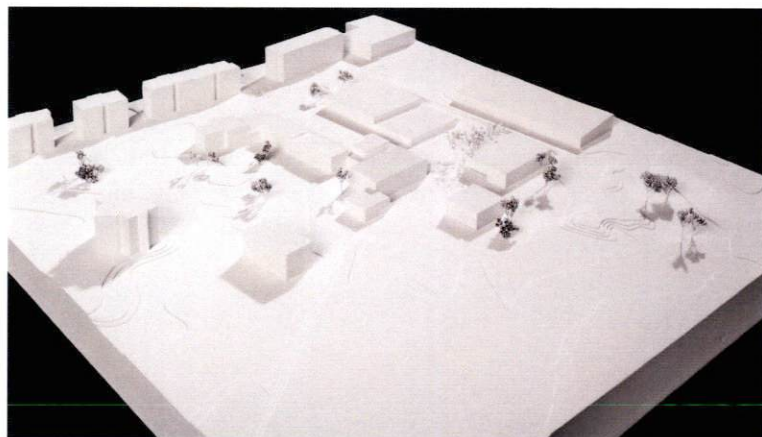






Auteur Arge Vomsamel Wagner arch.
3930 Visp

Collaborateurs Enrico Franco
Rita Wagner



6ème prix
projet n° 7

Frs 7'000.-
EVOLUTION

Le projet tente de mettre en relation la cour d'école existante, l'espace de jeux de l'UAPE, et la place qui accueille actuellement les activités sportives à l'Est.

Le programme est scindé en deux volumes distincts : les salles de sport sont regroupées avec l'UAPE à l'angle Nord-Ouest du site et le bâtiment des nouvelles classes est implanté à l'Est, dans le même alignement.

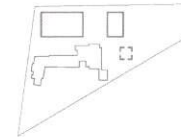
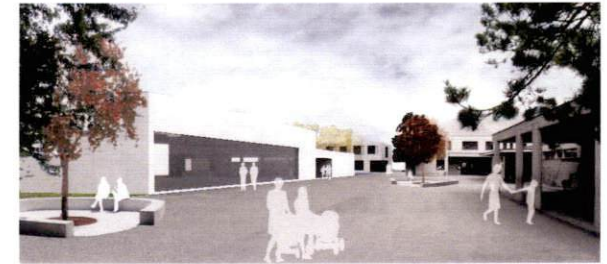
Si le volume des salles de gymnastique et UAPE convainc par les rapports qu'il entretient avec l'avenue de la Gare et le parking du centre commercial situé sur la parcelle adjacente, le nouveau volume de classes, par sa position et son éloignement, ne trouve pas une relation suffisamment claire et directe avec les entrées existantes.

L'organisation des espaces intérieurs est simple et rigoureuse. Pour le bâtiment des classes, le Jury regrette toutefois la position du groupe sanitaire en façade Ouest, ainsi que l'étroitesse des passages au droit de l'escalier central.

En attendant la réalisation de la crèche prévue en 2ème étape, le nouvel espace de récréation, appelé à compléter le préau existant et qui assume aussi la fonction d'espace d'entrée pour le nouveau volume de classes, n'est pas clairement défini.

Le déplacement de la rampe d'accès pour l'abri PC au Nord du complexe rend difficile son utilisation par des véhicules, en particulier dans le virage au Nord-Est du volume de gymnastique.

Bien que les volumes construits et les surfaces de façades soient parmi les plus réduits, les surfaces de planchers et de toitures sont supérieures à la moyenne des projets rendus.



Bâtiments

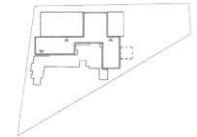
Construction du bâtiment par étapes

UAPE et salle de gymnastique d'usage public

La salle de gymnastique, un bâtiment public ayant vue vers la rue de la gare.

L'école entre le parc et les espaces de jeu UAPE

La crèche et l'école vers le parc



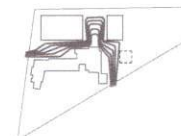
Les espaces extérieurs

Trois différents espaces en liaison entre eux.

Les places à l'intérieur

L'enfilade des entrées aux bâtiments

UAPE en liaison aux espaces de jeu extérieurs



Flux piétonnier des élèves

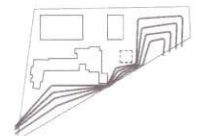
La rampe du centre d'abri a été déplacée vers le nord.

Tous les chemins sont protégés.

L'organisation actuelle de l'arrêt de bus est maintenue.

Les places de stationnement sont disposées sur la rue de la Chapelle.

Les principaux flux piétonniers coïncident aux pistes cyclables réservées aux élèves.

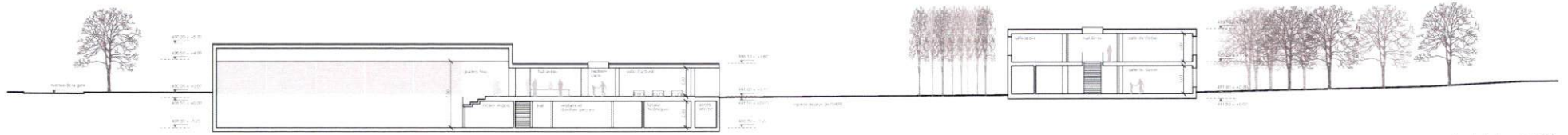


Flux piétonnier dans le parc

Le parc est situé sur le côté Ouest

La deuxième étape récupère le Sud du parc de l'école existante

Des signalisations circulaires (éléments en béton préfabriqués) sont introduits dans le parc et indiquent les parcours alternatifs et les aires de jeu.



coupe longitudinale _ ech 1/200



plan du rez _ ech 1/200

évolution

"Concours d'architecture Centre scolaire de Châteauneuf-Conthey"



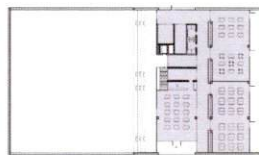


plan du sous-sol _ ech 1/200

Hall d'entrée de l'unité d'accueil pour écoliers

Le hall commun de la salle de gymnastique et de l'UAPE fonctionne comme un espace polyvalent régi par un système d'ouverture, pouvant être fixe ou mobile, qui permet l'emploi évolutif pour une des deux structures en fonction du besoin.

Un système mobile de réglage peut être réalisé à travers des parois coulissantes à parquet, tandis qu'un système fixe peut être réalisé en parois de verre et portes.

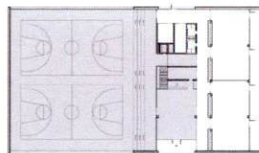


Matériaux

Tous les volumes du projet sont conçus en béton à vue, tout comme l'école déjà existante, en confirmant ainsi une règle visuelle et de matière déjà existante in situ.

Le dallage extérieur en revanche donne un effet de contraste entre la dureté du matériel des bâtiments et les superficies en terre battue (espace de jeux de l'UAPE) et le gravier (bosquet).

Le dallage existant en asphalte de la cour de l'école est conservé et intégré dans une nouvelle intervention prévoyant l'introduction de signaux et d'éléments d'aménagement urbain réalisés en béton préfabriqué.





plan du 1^{er} étage _ ech 1:200



Le bosquet de bouleaux

La composition à bandes des volumes et des espaces extérieurs est renforcée par un volume d'arbres devenant un élément caractérisant l'espace de jeu de l'UAPE. Les couleurs et l'aspect de cet espace indiquent les différentes saisons et offrent aux écoliers un différent espace de jeu au contenu poétique. Le dallage est conçu en gravier afin d'en faciliter l'entretien sans renoncer pour autant à son aspect naturel.



Aménagement urbain du parc

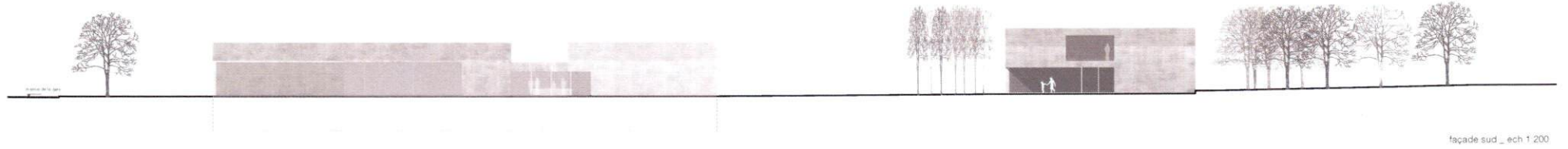
L'aménagement du parc est réglonné par l'impléxi de certains éléments répartis qui lui confèrent la valeur de jardin public. Notamment les sièges en béton délimitent les aires de jeu protégées ou les aires de repos où confluent les principaux parcours pédestriens. Ces aires peuvent être aménagées avec des arbres ou des jeux pour enfants en fonction de leurs dimensions et de leur position. Le long de l'avenue de la gare - en correspondance avec la salle de gymnastique, les rangées d'arbres sont confirmées. Le long du chemin de la Chapelle, un parcours pédestrien en proximité des parkings sera conçu et il deviendra le principal système d'accès du parc. Pour cette raison les arbres sont regroupés à l'intérieur du parc et fonctionnent tels des éléments isolés permettant la perméabilité visuelle de tout le parc, en constituant ainsi le principal élément de sécurité.



évolution

"Concours d'architecture Centre scolaire de Châteauneuf-Contthey"

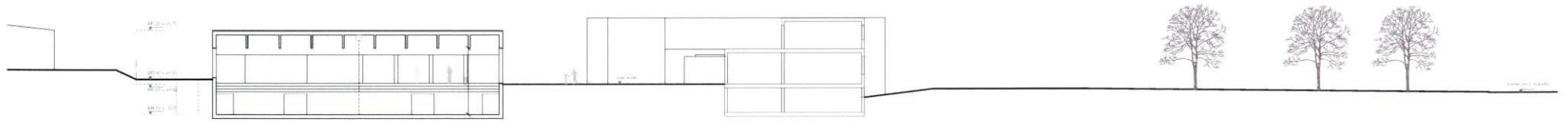




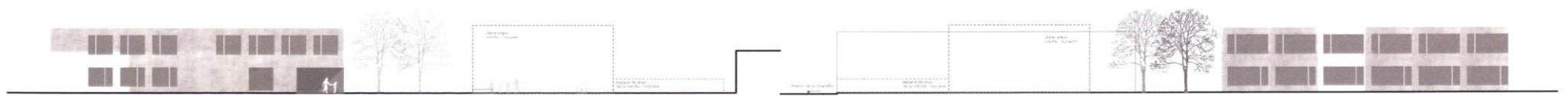
façade sud _ ech 1/200



façade nord _ ech 1/200



coupe transversale _ ech 1/200



façade ouest école _ ech 1/200

façade est école _ ech 1/200

Auteur Bräker Architectes
1004 Lausanne

Collaborateurs Bräker Lorenz
Clavien Delphine
Bru Caroline

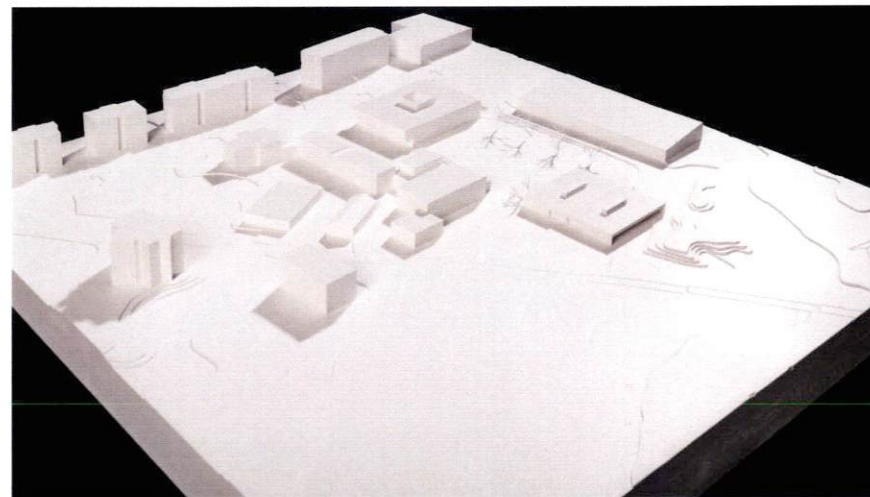
Projet n° 2 CURIOSITY



Auteur Rudaz-Rudaz
1950 Sion

Collaborateurs Rudaz Christophe
Rudaz Jérôme
Fauchère Fabienne
Rudaz Renaud
Rudaz Thierry
Lagger Mireille

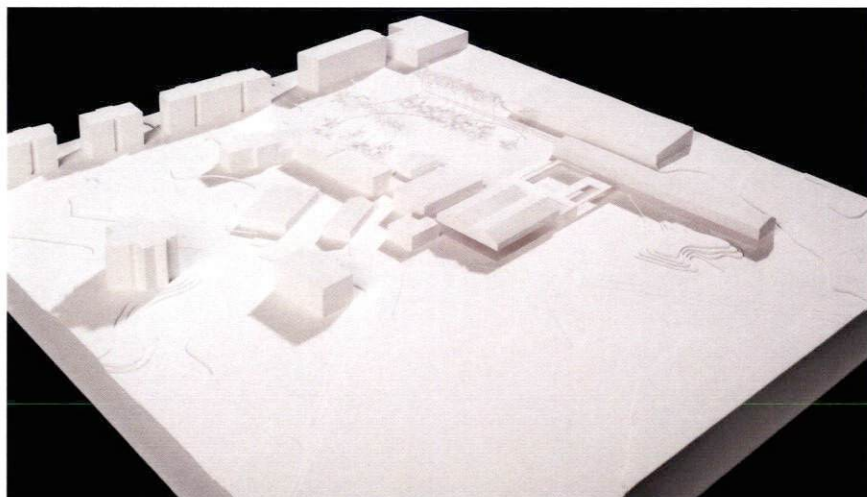
Projet n° 3 TRICYCLE



Auteur **Tangram Design Sàrl**
Lausanne

Collaborateurs Fred Hatt
 Carlos Ostolaza

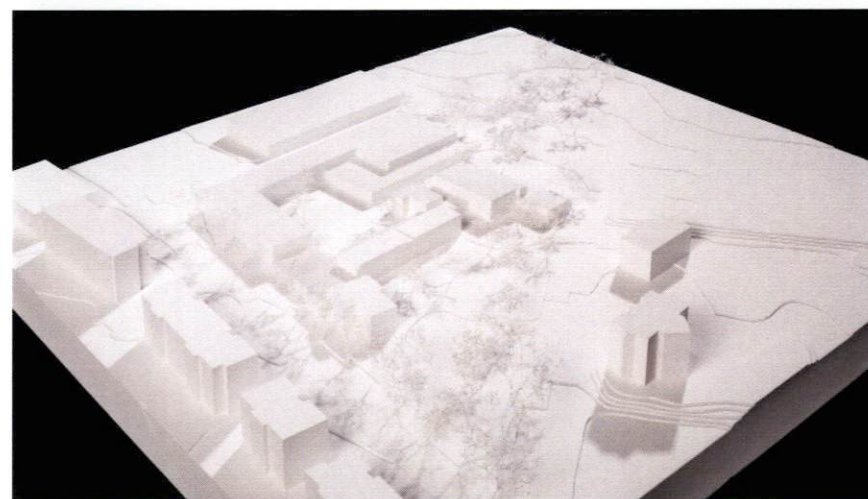
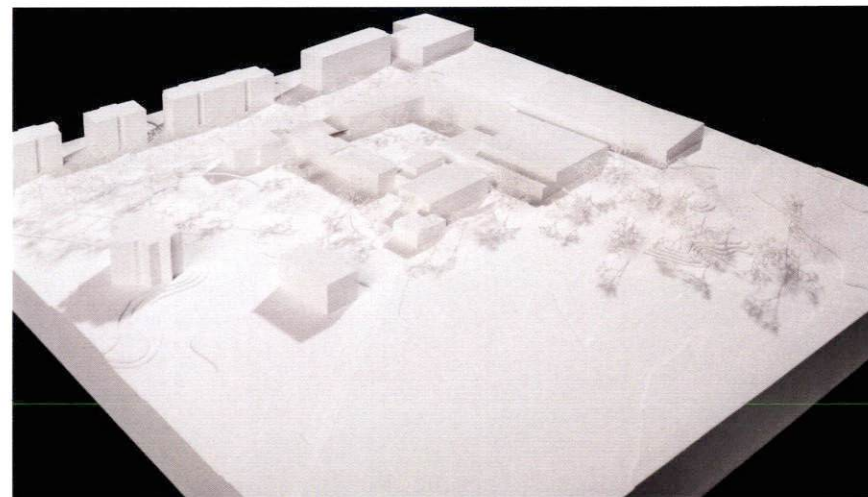
Projet n° 4 **PALINDROME**



Auteur **Group8 Sàrl**
Châtelaine, Genève

Collaborateurs Laurent Ammeter François De Marignac
 Adrien Besson Grégoire Du Pasquier
 Tarramo Broennimann Oscar Frisk
 Manuel Der Hagopian Christophe Pidoux

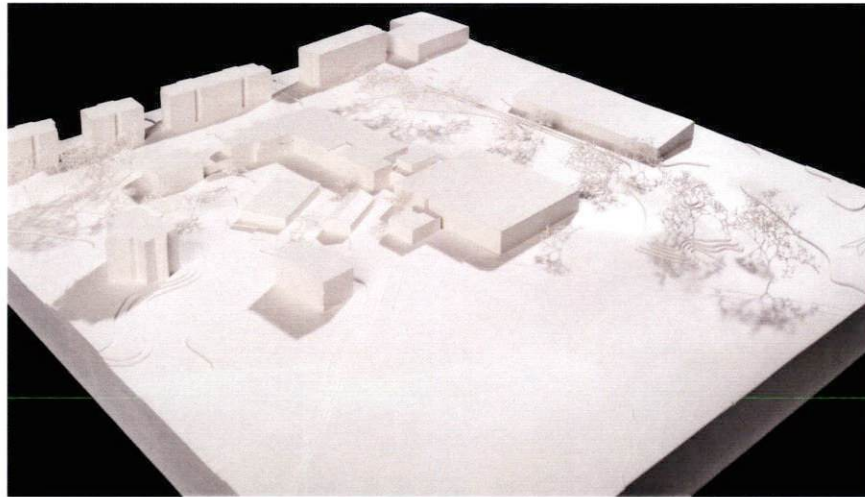
Projet n° 5 **ASSEMBLAGE**



Auteur **AZA**
 Fribourg

Collaborateurs Comment Benoît
 Tissot Lionel

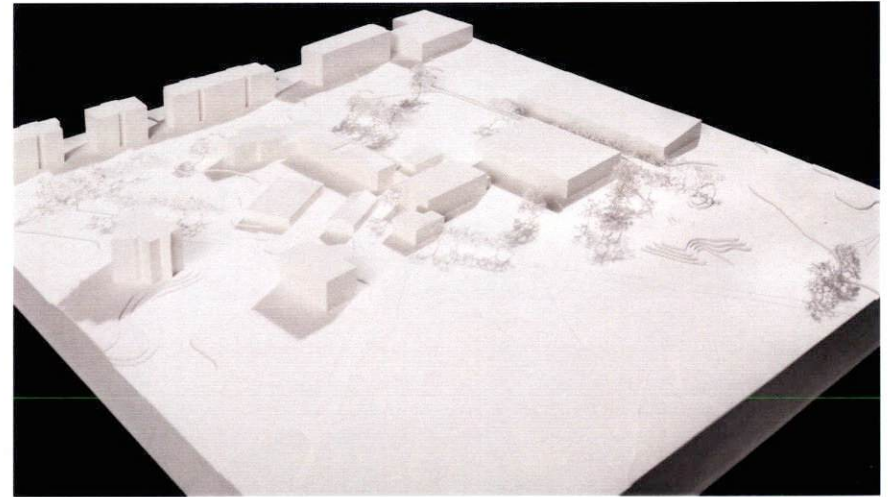
Projet n° 8 **ANEMONE**



Auteur **DV Architectes & Associés SA**
 Sion

Collaborateurs Philippe Venetz Anne-Line Duss
 Glenn Cotter Laura Barby
 Paride Corvaglia

Projet n° 9 **CORRESPONDANCES**



Auteur

**DAR Architectes SA
Ecublens**

Collaborateurs

Françoise Rey
Pierre de Almeida
Gaëlle Cabessa
Anne Monnot

Aline Vollmer
Philippe Dubost
Matteo Angeli
Adrien Enz
Roberto De Laurentiis

Projet n° 10

LES BILLES



Auteur

**Suter Sauthier & associés SA
Sion**

Collaborateurs

Suter Christian
Sauthier Raphaël
Posse Frédéric
Colliard Bastien

Souto Susana
Demirci Engin
Rosado Fabio
Delalay Sylvie

Projet n° 11

HOCUS POCUS



Auteur

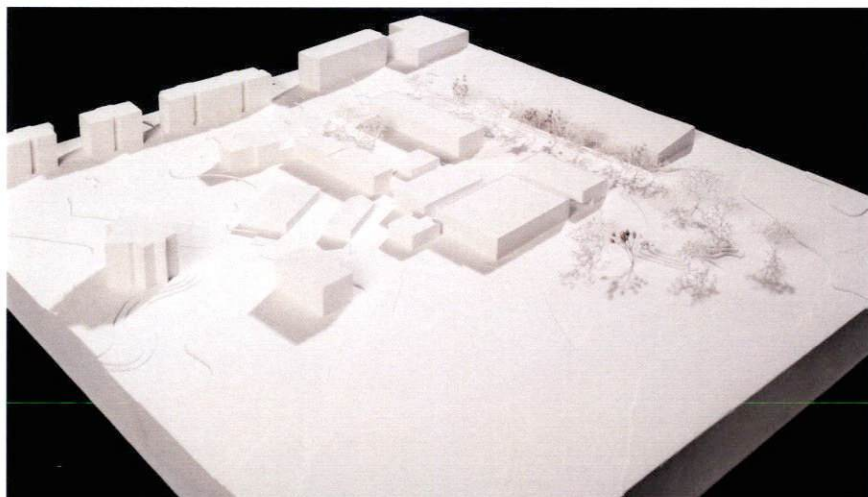
**Architech SA
Genève**

Collaborateurs

Frank Herbert Jean-Daniel Pasquettaz
Irène Gil Lopez Vanessa Munoz Castello
Christelle Derieux

Projet n° 12

RILKE



Auteur

**Fux AG
Brig**

Collaborateurs

Werner Fux
Benedikt Jäger

Projet n° 13

CYCLES



Auteur Dias-Cottet architectes Sàrl
Nuno Brandão Costa Lda
Pully

Collaborateurs Nuno Brandão Costa Miguel Verdasca
Tiago Dias Filipa Julio
Stéphane Cottet

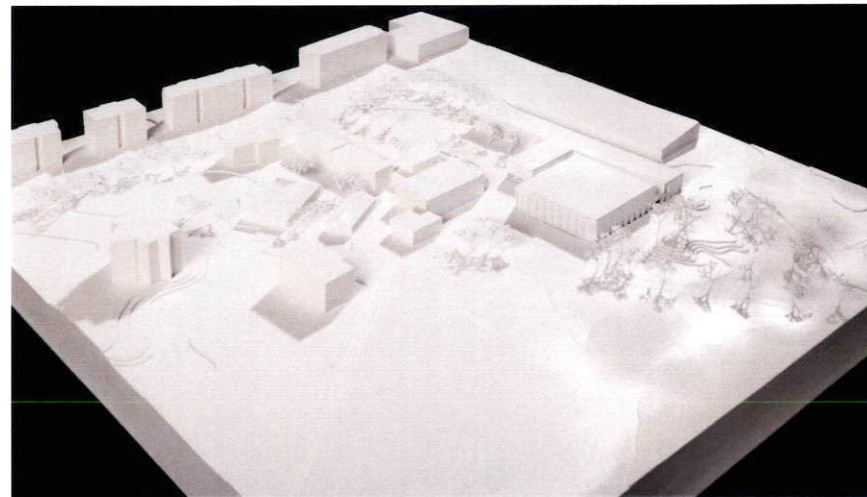
Projet n° 14 RACINE CARRÉ



Auteur Vincenzo Ariu & Sabrina Vallino arch.
Patrick Giromini arch. UNIGE/SIA
Genève

Collaborateurs Ilaria Canavese Gianluca Sinicola
Carlo Garbero Filippo Usai
Elena Scasso

Projet n° 15 TETRIS



Auteur Stendardo & Menningen Architectes
Les Acacias, Genève

Collaborateurs Adrien Menningen
Daniele Stendardo

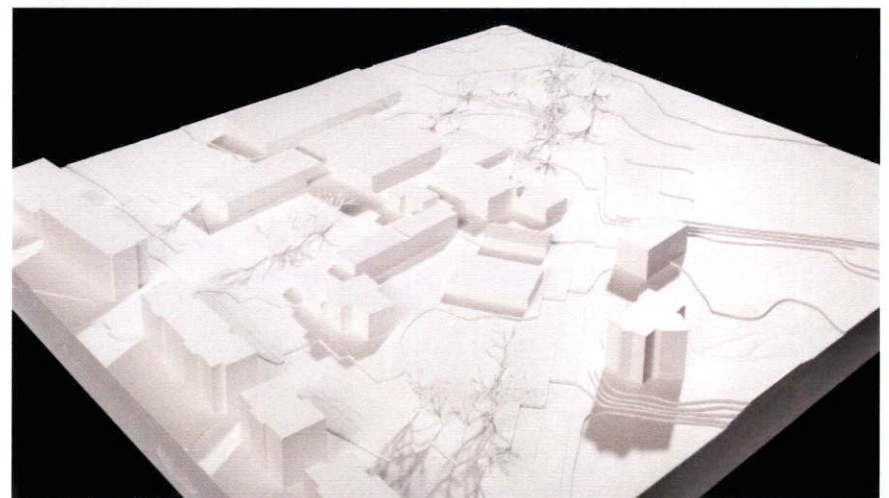
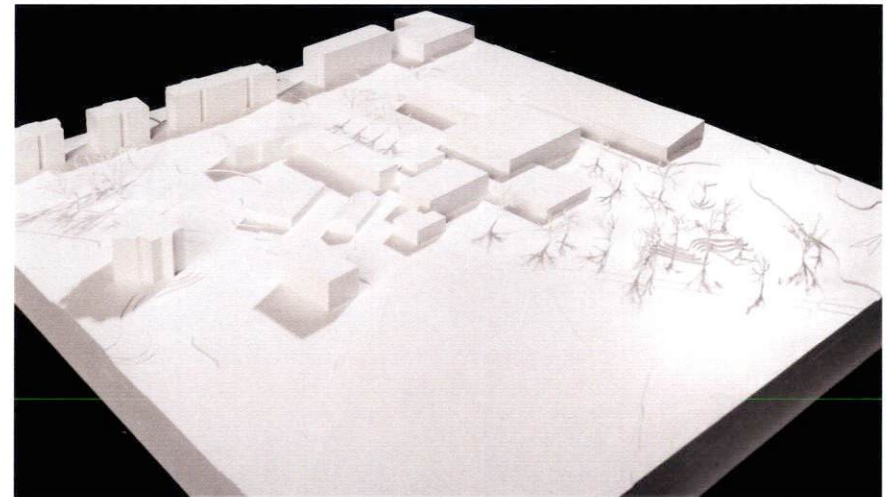
Projet n° 17 CHÂTEAU DE CARTES



Auteur Archi7
Sion

Collaborateurs Nuno Ferreira
Artur de Campos

Projet n° 19 CHEESE



Auteur Cédric Liardet
Lausanne

Collaborateurs AG architecture (consultants)

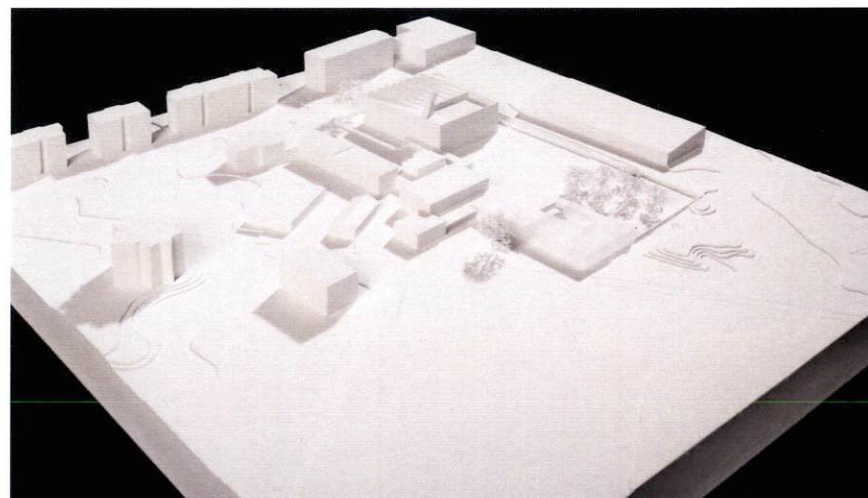
Projet n° 20 ZORRO



Auteur Voisard Antoine
Porrentruy

Collaborateurs aucun

Projet n° 22 CHÂTEAU 9



Auteur

**Kawamura-Granjavian
Lausanne**

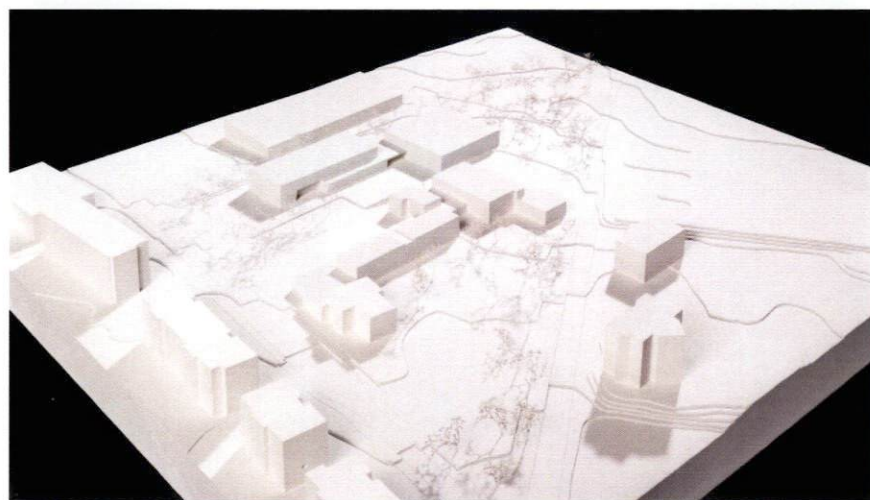
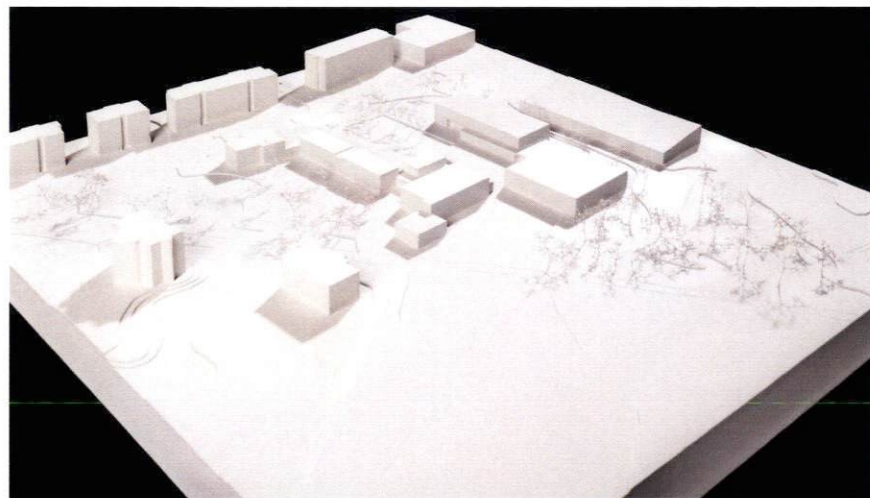
Collaborateurs

Key Portilla Kawamura
Ali Ganjavian
Maki Portilla Kawamura

Natalia Diez Fernandez
Carla Deshayes
Cornelia Tapparelli

Projet n° 23

COUR À CŒUR



Auteur

**Ermolli Fritschi
Bern**

Collaborateurs

Gian Paolo Ermolli
Jonas Fritschi

Projet n° 24

LOUISE

